



CONSEIL D'ARRONDISSEMENT  
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
DU 5 NOVEMBRE 2018

---

Étaient présents : Mme Delphine BÜRKLI, M. Jean-Baptiste de FROMENT, M. Alexis GOVCIYAN, M. Sébastien DULERMO, Mme Sylvie LEYDET, Mme Adeline GUILLEMAIN, Mme Claire GANNET, Mme Isabelle VUGHT, Mme Pauline VÉRON et M. Jonathan SOREL.

Étaient excusés : Mme Gypsie BLOCH qui a donné pouvoir à M. Jean-Baptiste de FROMENT, M. Sylvain MAILLARD qui a donné pouvoir à M. Alexis GOVCIYAN et M. Bertrand LIGER qui a donné pouvoir à Mme Sylvie LEYDET.

Sont arrivés en cours de séance : Mme Claire GANNET (arrivée à 18h50), Mme Isabelle VUGHT (arrivée à 19h00), Mme Gypsie BLOCH (arrivée à 19h50) et M. Sylvain MAILLARD (arrivée à 20h05).

Était absente : Mme Claire MOREL.

---

DÉLIBÉRATION 09.2018.105 - DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE.  
Rapporteuse : Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

**M. Jean-Baptiste de FROMENT est désigné comme secrétaire de la séance du Conseil d'arrondissement du 5 novembre 2018.**

DÉLIBÉRATION 09.2018.106 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 10 SEPTEMBRE 2018.  
Rapporteuse : Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

**Le procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du 10 septembre 2018 est approuvé.**

Madame le Maire ouvre la séance du Conseil d'arrondissement.

### INFORMATIONS RELATIVES À L'ARRONDISSEMENT.

Madame le Maire rappelle l'inauguration au mois d'octobre du premier jardin partagé municipal du 9<sup>e</sup> géré par l'association « L'accueille du 9<sup>e</sup> », en lieu et place de l'ancien boulo-drome au cœur du centre Valeyre et financé par la Mairie du 9<sup>e</sup> arrondissement et par le budget participatif. Elle indique que M. Sébastien DULERMO fera un point sur les travaux en cours sur le parvis Valeyre, la rue de Martyrs et la rue Blanche. Madame le Maire a installé le 8 octobre dernier la nouvelle promotion du conseil municipal des enfants du 9<sup>e</sup> qui accueille des élèves des établissements privés et publics du 9<sup>e</sup> arrondissement, du CM1 à la 6<sup>e</sup>, soit une cinquantaine d'enfants encadrés, comme l'an dernier, par les élèves de Sciences Po Paris dans le cadre d'un partenariat noué avec cette prestigieuse école.

Les élus retrouveront les enfants du conseil municipal dimanche prochain, dans la cour de la Mairie, lors de la cérémonie commémorative du 100<sup>e</sup> anniversaire de l'armistice, dimanche 11 novembre à 11h30.

Le 16 octobre, le 9<sup>e</sup> arrondissement de Paris a fait partie, avec le 10<sup>e</sup> et le 11<sup>e</sup> arrondissement, des trois premiers arrondissements parisiens à signer une charte de lutte contre le gaspillage alimentaire en milieu scolaire. Cette signature s'est déroulée le jour de la journée internationale de lutte contre le gaspillage alimentaire. Madame le Maire salue le travail accompli depuis 2014 dans le 9<sup>e</sup> arrondissement sur cette thématique qui tient très à cœur aux élus du 9<sup>e</sup>, que ce soit en amont et en aval avec la collecte des biodéchets, l'équipement en camion de livraison roulant au gaz GNV, le passage des repas aux quatre composantes, la redistribution des surplus alimentaires aux mineurs réfugiés du centre Charles Godon. La prochaine étape concernera l'éradication de l'usage des barquettes plastiques, projet déjà bien avancé puisque le plastique est déjà remplacé par l'inox dans 13 restaurants scolaires sur 20 et l'objectif du zéro plastique devrait être atteint bien avant 2025, qui est la date votée dans le récent projet de loi alimentation. Il restera la question des emballages individuels, notamment des sachets de gâteau pour le goûter traité en lien avec les fournisseurs. Toujours du côté de l'enfance et de la petite enfance, un nouvel atelier a été ouvert le 12 octobre dernier dans les locaux des Poussins du 9, au rez-de-chaussée de la Mairie, en lien avec le CMP Maison Blanche, un atelier destiné aux mamans en congé maternité ou parental qui souvent sont très seules la journée, qui ne peuvent pas accéder à ce lieu avec leurs enfants. Il est important de venir dialoguer avec d'autres mamans, des psychologues le vendredi après-midi. Les dispositifs mis en place depuis 2014 pour accompagner les familles, la parentalité dans l'arrondissement sont poursuivis. Madame le Maire rappelle les ateliers « Papa du Neuf », le RAM / RAP pour les nounous et les assistantes maternelles, les conférences de soutien à la parentalité, la crèche de secours pour offrir au pied levé aux parents un mode de garde, et la réunion mensuelle de tous les modes de garde pour aider les parents à s'épanouir dans l'arrondissement et à faciliter leur quotidien.

Quelques dates sont à retenir dans les agendas : tous les mardis matins seront relancés les petits-déjeuners solidaires avec Emmaüs, au foyer Rossini, projet piloté par Mme Adeline GUILLEMAIN.

Ces rendez-vous hebdomadaires ont été expérimentés au mois de juin et juillet. Jusqu'au mois de juin, tous les mardis, sont organisés des petits-déjeuners solidaires avec Emmaüs, avec un accompagnement qui sera proposé aux sans domicile fixe. Cette semaine débute l'itinérance mémorielle, le centenaire 14-18, avec une exposition qui sera inaugurée le 5 novembre, Centenaire 14-18, à la Mairie du 9<sup>e</sup> arrondissement ; l'exposition « La guerre des crayons » qui rassemble des dessins d'écoliers, de petits Parisiens réalisés durant la grande guerre ; toujours dans le cadre de 14-18, le jeudi 8 novembre à 20h, un merveilleux concert par le chœur Verken « Entre la guerre et la paix » ; le 11 novembre à 11h30 : cérémonie commémorative du 11 novembre. Ce sont des moments forts de commémoration de la mémoire du centenaire 14-18 avec un certain nombre de surprises pour dimanche prochain.

Quelques autres dates à retenir au mois de novembre : le 20 novembre avec la journée française de la jeunesse : le 14 novembre à 19h un concert de musique classique en hommage à une personnalité du 9<sup>e</sup>, Jacqueline FORTIN, organisé par l'association « 9<sup>e</sup> Histoire » qui propose toujours des conférences et, ce jour, un concert absolument exceptionnel.

### RAPPORT MENSUEL SUR LA SÉCURITÉ.

Il semble utile à M. Alexis GOVCIYAN de signaler quelques points importants pour la sécurité de nos concitoyens intervenus depuis le dernier conseil. Une réunion s'est tenue fin septembre entre les représentants des forces de police et de la DPSP afin d'examiner les complémentarités possibles, ce sont deux entités qui ne se rencontrent pas forcément. Il a paru souhaitable d'organiser une réunion de coordination car il est nécessaire de clarifier les rôles de champ d'action de chaque force, notamment de la DPSP qui dépend de la Mairie de Paris. Cette DPSP est là parce qu'il faut pallier l'absence de coordination et d'articulation des actions. Pour rappel, cette direction, appelée également brigade de lutte contre les incivilités, a été créée à l'issue de la réforme menée par la Mairie de Paris en 2016, mais n'est arrivée dans certains arrondissements, comme le 9<sup>e</sup>, que 18 mois après sa création parce qu'il n'y avait pas de locaux pour l'accueillir. On constate que cette direction manque également de moyens. Pour la circonscription qui regroupe le 8<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> arrondissement, ce sont 55 agents le jour pour un territoire de 200 000 habitants, sans tenir compte de ceux qui viennent dans l'arrondissement dans la journée et seulement 13 agents la nuit de 18h à 23h, autant dire rien. Pourtant, les missions annoncées étaient claires : tranquilliser les quartiers, animer et gérer la politique municipale en matière de prévention de la délinquance, piloter la politique parisienne de prévention et de sécurité, prévenir les troubles à la tranquillité, assurer la surveillance et la protection des bâtiments, des équipements et des espaces verts. La liste est longue. Cette réforme a en outre abouti à la suppression des agents d'accueil et de surveillance dans les squares et les espaces verts qui sont pris d'assaut par des individus pouvant présenter des troubles en termes de sécurité et de salubrité. Pourtant, seule une présence humaine peut permettre de rétablir la quiétude et la sécurité, notamment dans les squares. Madame le Maire, Delphine BÜRKL est intervenue à plusieurs reprises l'année dernière au Conseil de Paris pour demander la mise à disposition par la Ville de gardiens ou d'agents de surveillance dans les squares. Cette demande est restée sans réponse de la part de l'exécutif de la Mairie de Paris.

Donc Madame le Maire a décidé, à juste titre, de financer sur les crédits de la Mairie du 9<sup>e</sup> le recours à un maître-chien pour empêcher les intrusions dans les squares Berlioz, place Adolphe Max, place qui pose énormément de soucis. Compte tenu des résultats et en accord avec l'exécutif municipal, ce dispositif a été reconduit à la rentrée. Pour autant, cette situation pose tout de même une question : les Maires d'arrondissement parisiens n'ont-ils d'autres choix aujourd'hui que de répondre à la demande de sécurité et de lutte contre les incivilités en se tournant vers des sociétés de sécurité privées ? Est-ce la privatisation de la sécurité publique que l'on souhaite à Paris ? En tous les cas, la question est posée en ces termes et on le constate tous les jours. Il faut rappeler que la mission de la police nationale n'est pas de lutter contre les incivilités. Il manque donc un acteur au niveau de Paris pour accomplir pleinement ce type de mission. Est-ce trop demander ? M. Alexis GOVCIYAN ajoute également le problème de la lutte contre l'insécurité routière sur les trottoirs avec la prolifération des incivilités des conducteurs de deux-roues, motorisés ou non, et des nouveaux engins de déplacement électriques, notamment les trottinettes.

Les élus demandent donc une meilleure coordination et plus de volontarisme encore de la DPSP dans ce domaine. Madame le Maire interpellera cette semaine Madame Colombe BROSSEL, adjointe à la Maire de Paris en charge de la sécurité sur ce sujet en demandant également des opérations de vidéo verbalisation, rue de Maubeuge, notamment parce que la question se pose également en ces termes. Les attentes et les interrogations des administrés étant légitimement fortes en matière de lutte contre les incivilités, une réunion publique du conseil de quartier Blanche-Trinité a été organisée en lien avec Mme Isabelle VUGHT, le mardi 16 octobre en présence des chefs de la DPSP en charge de la circonscription. Ce fut l'occasion pour eux de présenter aux habitants leurs missions peu connues du grand public et de répondre à leurs questions en précisant leur cadre d'intervention. Les responsables comme leurs agents sont tous dévoués et veulent bien faire, mais manifestement manquent de moyens, et cela, les riverains le ressentent dans leur vie quotidienne.

S'agissant de la police nationale, la cérémonie d'accueil de nouveaux policiers de l'arrondissement s'est déroulée le 17 octobre ici même à la Mairie. Cela a été l'occasion de rencontrer les 7 nouveaux gardiens de la paix et les 5 membres de la BTC, la Brigade Territoriale de Contact, affectés à l'arrondissement dans les secteurs Clichy-Pigalle et demandés par Madame le Maire au Préfet de police au mois de mai dernier dans le cadre de la mise en place de la police de sécurité du quotidien. Cette brigade est encadrée par le brigadier-chef PICHON, qui connaît bien l'arrondissement. Les élus lui souhaitent bonne chance dans sa nouvelle mission, leurs relations avec le commissaire central et ses équipes sont excellentes et permanentes.

M. Alexis GOVCIYAN indique que différentes questions ont pu être abordées lors des réunions régulières de travail : le point sur la sécurisation des crèches, les écoles, les collèges, les lycées, la situation de la place Adolphe Max où Madame le Maire et M. Sébastien DULERMO se sont rendus l'après-midi même pour constater la dégradation de la situation, pour employer un mot un peu pudique lors de cette séance. Il y a un vrai souci sur cette place mais également des nuisances subies par les riverains du 6, rue de la Rochefoucauld, du 11, rue du Faubourg Montmartre ou encore de la rue du Delta.

Ces problèmes ont tous été abordés et des mesures sont en train d'être prises, le commissaire est en lien avec Madame le Maire pour prendre les mesures qui conviennent pour la place Adolphe Max, pour les problématiques liées aux cours d'hôtels ou autres types d'établissement. Les bars, les restaurants et les établissements de nuit sont aussi régulièrement l'objet d'attention et souvent de médiation avant d'envisager des mesures plus contraignantes comme des fermetures administratives. Plusieurs séances de médiation se sont tenues dans ce cadre avec des riverains et des établissements.

À toutes ces questions s'ajoute la lutte contre l'homophobie. Les agressions subies dans Paris par la communauté LGBT et les actions fermes et énergiques qu'il convient d'engager dans ce cadre sont au cœur de l'action des élus. Cet après-midi même, Madame le Maire a reçu la dame qui a été victime d'agression au carrefour de Châteaudun il y a quelques jours parce qu'elle avait le malheur d'être avec son amie. Elle était donc sur l'espace public, elle a été agressée parce que faisant partie de cette communauté LGBT, elle a subi cette agression homophobe qui est absolument scandaleuse et qu'il faut dénoncer. Sans oublier, bien entendu, la lutte contre la toxicomanie qui est un vrai souci, la prise en charge des sans-abris et la lutte contre l'occupation abusive de l'espace public ou encore les vendeurs à la sauvette font partie des préoccupations en matière de sécurité qu'il convient de partager dans un souci de bonne information de tous. M. Alexis GOVCIYAN informe ses collègues, qu'avec Madame le Maire, sera organisée dans la salle du conseil, mardi 18 décembre prochain à 19h, une réunion publique sur le thème majeur de la sécurité dans le 9<sup>e</sup> en présence du commissaire central M. Alain CHASTRUSSE. Tous les élus sont cordialement invités ainsi que le public présent. L'exécutif poursuit et amplifie les échanges avec tous les acteurs impliqués dans la protection des habitants et des visiteurs du 9<sup>e</sup> pour obtenir toujours plus de réponses, de clarté, de transparence et d'efficacité.

Madame le Maire remercie M. Alexis GOVCIYAN pour ce point mensuel extrêmement détaillé et le travail remarquable qui est accompli. Les défis sont immenses, il y a incontestablement un problème d'ordre public à Paris. C'est un fait. Et la situation se dégrade dans les quartiers de Paris. Il faut rester extrêmement vigilant comme le sont le commissariat et les membres de la DPSP. Mais il faut une meilleure articulation parce qu'on voit qu'il y a des problèmes structurels dans la prise de décision et dans le management. Il est vraiment important que les choses soient dites, comme à l'instant, avec beaucoup de clarté. Les actes d'homophobie sont condamnés avec la plus grande fermeté, il faut soutenir les victimes. Les élus interpellent également le gouvernement sur la multiplication de ces faits. Il est inconcevable que sur le territoire de Paris, qu'en France, on puisse encore frapper et que des personnes soient violentées en raison de leur origine ou leur orientation sexuelle. Des points de vigilance doivent être renforcés comme cela a été rappelé dans l'exposé.

#### RAPPORT MENSUEL SUR LA PROPRETÉ.

M. Sébastien DULERMO, à propos de la propreté, annonce une malheureuse nouvelle : des agents du restaurant administratif du 12<sup>e</sup> arrondissement ont trouvé un agent de la propreté du 9<sup>e</sup> arrondissement sans vie, il y a 15 jours après une semaine de recherche par ses proches.

Il a été retrouvé sans vie dans le restaurant administratif. Une enquête est en cours. L'atelier 9.3, l'atelier de Lamartine, a été particulièrement affecté, que ce soit l'atelier de l'après-midi ou celui du matin. Les agents ont été particulièrement touchés par cette nouvelle et une cellule psychologique a été mise en place pour les agents qui le souhaitaient.

Pour revenir sur des bases un petit peu plus techniques, sur ce qui se passe en ce moment à la direction de la propreté dans le 9<sup>e</sup> arrondissement, les extensions de consignes de tri ont été confirmées pour le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Les Parisiens pourront, tout comme dans la plupart des villes de province et de banlieue parisienne, trier tous les plastiques à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Il va y avoir une grosse préparation et la Ville de Paris va devoir y faire face, parce que si on peut mettre beaucoup plus de choses dans le bac jaune, il va y avoir un problème dans les immeubles les premiers mois car les bacs jaunes seront insuffisants par rapport à leur taille actuelle. Il y a un gros travail de préparation à mettre en place, les agents de la direction s'y préparent. C'est pour cette raison que dès la mi-novembre, il y aura trois zones de collecte multi matériaux dans le 9<sup>e</sup> arrondissement au lieu de deux, pour préparer l'arrivée d'extension du tri. On a souhaité essayer de le mettre en place le plus rapidement possible, sans attendre et le secteur Faubourg Montmartre et le secteur Opéra seront maintenant collectés le mercredi et le samedi sur une collecte dédiée pour les multi matériaux. Les deux autres zones restent intactes avec l'ouest et l'est de l'arrondissement. Autre nouvelle, l'arrivée d'un nouveau matériel sur le nord de l'arrondissement et plus particulièrement sur le quartier Trudaine avec un gloton, un aspirateur électrique de trottoir, déjà testé au salon des Maires. On avait fait le choix de le tester dans l'arrondissement parce que la Ville ne souhaitait pas en acquérir. La Ville a changé de regard sur ce matériel et avec le budget d'investissement qui est très faible puisqu'il s'agit de 10 000 € par an, en cumulant sur deux années et demie, le matériel a été acquis et sera stocké à l'école élémentaire de la rue de la tour d'Auvergne dans le parking. Les agents pourront s'en servir sur l'atelier du matin et de l'après-midi dans le secteur de l'avenue Trudaine, ils étaient en formation la semaine dernière et cette semaine. On devrait donc le voir bientôt sur l'avenue avec les trottoirs larges qui s'y prêtent totalement.

Au-delà de l'aspect propreté, il convient de faire un point sur les travaux. Certains ont débuté cet été et sont encore en cours sur l'arrondissement. Les travaux de la rue des Martyrs sont près d'être achevés, il ne manque plus que les plantations qui prennent un peu de retard, non pas parce que les équipes ne sont pas prêtes, mais, comme il a fait très chaud, les arbres ne peuvent tout simplement pas être déracinés, il faut attendre qu'il pleuve un peu. Comme les arbres doivent être plantés en premier pour qu'ensuite soient plantés les arbustes, les vivaces, les plantes saisonnières et les bulbes, on est dépendant de ces plantations. Les arbres étaient annoncés pour le 15 novembre, les services et le centre de production annoncent environ une dizaine de jours de retard selon que la pluie arrivera ou pas.

Madame le Maire ajoute qu'il faut attendre encore la Ville de Paris et la préfecture pour que les autocars de tourisme ne descendent plus la rue des Martyrs. Il s'agit d'éviter de se retrouver dans des situations où les autocars ne peuvent pas effectuer leur giration rue Victor Massé, la rue étant trop étroite pour ce genre de véhicule.

M. Sébastien DULERMO précise que, une fois que cet arrêté demandé depuis déjà de longue date sera pris, les services de la DPSP pourront effectuer des contrôles sur les autocars de tourisme. On pourra tirer un bilan de cet aménagement, et notamment de la répercussion sur le trafic dans le quartier au bout de six mois d'utilisation après la fin des travaux, et ensuite on verra avec les commerçants et avec les riverains ce qu'il faut améliorer ou pas sur les travaux. Toujours concernant les travaux qui ont débuté cet été et qui sont toujours en cours, il y a la modification du parvis du centre Valeyre, le côté végétalisation sur l'espace public étant terminé. Les plantations ont lieu, il reste quelques arbustes à planter et on a ensuite une partie qui est en cours sur la façade de l'école pour la remettre en état. La fresque a été nettoyée, l'éclairage est en train d'être remis, la peinture et la récupération des jardinières qui existaient lors de la création de l'école, certainement dans les années 70, 80, sont en cours. Ces jardinières avaient été remplacées par du béton et des galets, ils ont été retirés. Grâce à un nouvel arrosage automatique, il y aura des plantes grimpantes et tombantes sur la façade de l'école du centre Valeyre. La façade du centre d'animation sera agrémentée avec une fontaine à eau gazeuse qui devrait arriver pour finir l'aménagement de ce petit parvis. Les travaux de la rue Blanche ont débuté mi-octobre et vont s'échelonner jusqu'au printemps, ensuite viendront les travaux de la place Blanche. Le principe de l'aménagement, c'est de réaliser un élargissement des trottoirs de la rue la Bruyère jusqu'à la place Blanche avec une partie végétalisée de la rue de Douai jusqu'à la place Blanche, là où l'espace est le plus grand. Cet élargissement de trottoir entre la rue de Douai et la rue la Bruyère est environ de 70 à 80 cm de chaque côté, ce qui fera un trottoir identique à celui de la partie basse déjà réalisée l'année dernière entre la rue de la Trinité et la place de la Trinité. Un double sens cyclable sera intégré dans cet aménagement. Pour l'instant, la partie entre la rue Moncey et la rue Chaptal est en cours. Les travaux vont s'échelonner avec une reprise de deux agrandissements de trottoir à l'angle de la rue Jean-Baptiste Pigalle et la rue Blanche et de la rue de la tour des Dames et de la rue Blanche. Ce sont deux aménagements qui n'avaient jamais été réalisés faute de budget et de complications. Peut-être ne voulait-on pas trop se frotter justement à cette partie qui est peut-être amiantée, mais la réalisation de la rue de la Tour des Dames et dans l'angle de la rue Jean-Baptiste Pigalle et de la rue Blanche n'était pas finie puisqu'on voyait un décroché avec une bouche d'égout à déplacer. Cela sera réalisé aussi dans ce cadre puisque ce sont deux passages piétons très fréquentés car il y a trois groupes scolaires dans le secteur, avec les deux écoles de la rue Blanche et l'école de la rue de Clichy, plus le centre d'animation de la tour des Dames. Les travaux du parvis Paris Notre-Dame-de-Lorette et de la rue Bourdaloue devraient débuter avant la trêve des confiseurs par des travaux d'assainissement. Et ensuite interviendront les services de la voirie, le service d'espaces verts. Là aussi, la végétalisation sur le parvis Notre-Dame-de-Lorette, sur la rue Bourdaloue avec la mise en aire piétonne de la rue Bourdaloue et d'une occupation un peu plus présente des commerçants le midi, feront vivre cet espace un peu triste avec, on l'espère, une amélioration de la propreté parce qu'on sait que cette rue sert souvent de dépotoir et de dépôt sauvage pour beaucoup de riverains et d'entreprises du secteur.

Madame le Maire remercie M. Sébastien DULERMO pour cet exposé très complet qui démontre beaucoup de travail et beaucoup de vigilance sur l'accompagnement de ces projets.

INFORMATIONS PAR MME LA MAIRE DU 9<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT SUR LES PROJETS DE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DE PARIS (CONSEIL MUNICIPAL ET CONSEIL DÉPARTEMENTAL) INTÉRESSANT LE 9<sup>E</sup> SANS RELEVER DE LA COMPÉTENCE D'AVIS DU CONSEIL DU 9<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT.

Madame le Maire annonce deux délibérations DASCO.43 et 50 qui concernent des dotations pour le soutien départemental à des projets éducatifs aux collèges Decour, Lamartine, Ferry et Gauguin, puis une DASES 329.G, renouvellement d'une convention avec une association Aurore Siloë pour la gestion d'actions de prévention spécialisées à Paris. Les élus ont à cœur de la soutenir, la prévention de la délinquance est importante et ils réalisent un travail remarquable de partenariat avec Aurore Siloë depuis des années. Cette convention sera renouvelée au mois de novembre prochain au Conseil de Paris. L'espace d'intervention de Siloë sera circonscrit au 9<sup>e</sup> et il a été demandé également une extension de territoire rue Sainte-Cécile, cité Bergère et autour du square de la Trinité. Ces demandes ont été satisfaites et Madame le Maire s'en réjouit.

DÉLIBÉRATION 09.2018.107 - ADOPTION DE L'ÉTAT SPÉCIAL DU 9<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT POUR L'EXERCICE 2019.

Rapporteuse : Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

Madame le Maire rappelle que l'adoption de l'état spécial est un moment important de la vie municipale et des débats du conseil. En application du titre 1 du livre 5 du code général des collectivités territoriales traitant des dispositions particulières applicables à Paris, Lyon et Marseille, les conseils d'arrondissement doivent délibérer sur leur état spécial, une fois par an. Les montants des dotations pour 2019 notifiés par les services de la direction des finances et des achats de la Ville de Paris en application de l'article L.2511-41 et sur la base de la délibération du Conseil de Paris du mois de septembre 2018 se répartissent ainsi : 4 933 881 € pour la dotation de gestion locale ; 390 478 € pour la dotation d'animation locale ; 141 320 € pour la dotation d'investissement. Madame le Maire a souhaité cette année encore que la présentation du budget primitif soit très complète et que les élus disposent en amont de ce conseil, de tous les documents en toute clarté et en toute transparence. Le détail des dépenses des conseils de quartier sera présenté par Mme Isabelle VUGHT lors de la prochaine séance fin novembre, puisqu'on se retrouvera le 26 novembre pour la présentation du bilan annuel des conseils de quartier. Il sera alors fait un point sur les dépenses des conseils de quartier. Madame le Maire veut saluer l'engagement du directeur général des services, M. Michaël DUMONT, et de Mme Aurore ESCALIER pour tout le travail qu'ils fournissent tout au long de l'année. La préparation du budget est un travail minutieux, elle sait pouvoir compter sur eux. Elle a veillé durant le processus de négociation à ce que la volonté générale d'économie ne se fasse pas au détriment du bon fonctionnement des équipements et des services publics. Ce budget de proximité et de responsabilité présenté ce soir vise à maîtriser les coûts de fonctionnement, ce qui est fait depuis 2014. Il vise à les prioriser sur les espaces publics et les équipements vitaux à l'arrondissement. Ils s'accompagneront, en termes d'investissement, avec les IIL et les IL mais aussi dans le plan d'investissement pour la mandature d'aménagements structurants, la rue Blanche en fait partie. Madame le Maire va présenter dotation par dotation les choix qu'elle a opérés et qui ont fait l'objet d'une discussion entre elle et l'exécutif de la Mairie sur la base des expertises des différentes directions de la Ville de Paris.

La dotation de gestion locale comprend les crédits de fonctionnement courants, des équipements de proximité dans la Mairie d'arrondissement mais également les écoles, les crèches, les jardins, les gymnases, soit 84 équipements inscrits à l'inventaire. Le Conseil a délibéré avec M. Jean-Baptiste de FROMENT au mois de septembre dernier sur l'état de la réalité des équipements dans le 9<sup>e</sup> arrondissement. La DGL connaît une importante baisse par rapport au budget 2018, de plus de 5,5% et en baisse de 3,13% par rapport à 2014. Cela reflète une volonté de coller au plus près de la réalité de la dépense et des besoins des équipements. L'objectif n'est pas de créer des reports mais de veiller au meilleur fonctionnement des services et équipements publics au moindre coût. Ce travail a été salué par la direction des finances et des achats de la Ville de Paris et par l'adjoint à la Maire de Paris en charge des finances. La maîtrise budgétaire à laquelle Madame le Maire veille depuis 2014 sera donc confirmée et amplifiée. Sans entrer dans le détail des documents, elle veut dire un mot sur une spécificité assumée du 9<sup>e</sup> qui est la passation avec l'entreprise d'insertion Nature espaces d'un marché de surentretien des espaces verts, donc l'entretien des jardinières, des squares l'après-midi, et la collecte des cendriers de rue, à peu près 200 cendriers de rue, qui visent à recycler les mégots. Là aussi, c'est une spécificité du 9<sup>e</sup>. Si cela a été décidé, c'est parce que la Ville de Paris n'assume pas ses responsabilités sur ces tâches contrairement à un discours ambiant. On demande de végétaliser, c'est bien beau, mais il faut savoir entretenir. Face au désengagement de la Ville sur ce point, l'exécutif a fait un certain nombre de démarches et a eu recours à ces entreprises privées. De nouveaux projets financés sur les ILL et par le biais du budget participatif verront le jour fin 2018 et début 2019. Ils induiront des frais d'entretien qui pèseront : les jardinières rue des Martyrs, devant le centre de Valeyre, sur le parvis de l'église Notre-Dame-de-Lorette, rue de Bruxelles, rue Saulnier, sans parler de la réouverture de la cour Cadet qui sera bien plus végétalisée qu'avant. C'est également sur cette base qu'a été financée sur la DGL une entreprise privée pour s'attaquer au problème de dératissage des squares d'Anvers et de Montholon ou le recours à un maître-chien pour le square Berlioz. Là encore, deux exemples malheureux où en responsabilité par souci d'efficacité, les élus ont décidé de pallier les insuffisances de la Ville de Paris.

La dotation d'animation locale est destinée à l'information des habitants de l'arrondissement, à la démocratie et à la vie locale, aux activités culturelles d'animation, aux interventions motivées par des travaux d'urgence qui présentent un caractère de dépense de fonctionnement. Cette dotation se décline en trois enveloppes : des crédits liés aux travaux d'urgence dans les équipements inscrits à l'inventaire à hauteur de 223 978 €, des crédits destinés au fonctionnement des conseils de quartier et une enveloppe d'animation locale proprement dite qui est déterminée sur la base de critères socioéconomiques identiques pour tous les arrondissements conformément à une délibération, là aussi, rapportée par M. Jean-Baptiste de FROMENT et sur lesquels les élus sont en désaccord sur les critères choisis par la Ville. Le 9<sup>e</sup> arrondissement est un arrondissement de plus de 60 000 habitants mais qui est extrêmement dynamique et très fréquenté : 50 millions de visiteurs sur le boulevard Haussmann, Pigalle avec une activité extrêmement dynamique. Dans les critères socioéconomiques décrétés par la Ville, ces spécificités ne sont pas prises en compte et le 9<sup>e</sup> arrondissement est sous-doté par rapport à la réalité de son territoire.

S'agissant des crédits liés aux travaux d'urgence, ils enregistrent une baisse, leur montant correspondant à la moyenne des montants mandatés des trois derniers exercices qui est présentée sur les comptes administratifs 2016-2017 et 2018. Cette baisse est liée à des retards d'exécution des travaux dans les équipements. En termes de travaux engagés en 2018, Madame le Maire confirme l'effort soutenu et continu depuis son élection pour conduire les travaux nécessaires à la bonne marche des équipements et à l'amélioration de l'accueil des usagers dans un souci de remise à niveau et de rattrapage à hauteur de plus de 300 000 € engagés en 2018. La dotation d'animation locale est en parfaite stabilité depuis 2014, elle permet de financer les activités culturelles, sportives, pédagogiques ouvertes à tous les habitants du 9<sup>e</sup> et plus particulièrement aux familles et aux enfants. En regardant plus précisément la ligne budgétaire fêtes et cérémonies, la fameuse appellation qui fait vibrer l'opposition, son montant pour 2019, et c'est quand même assez notable, est de 35 000 €, soit une dépense annuelle de 58 centimes par habitant quand la moyenne parisienne est de 78 centimes par habitant. C'est donc un arrondissement qui est vertueux sur les dépenses en matière de fêtes et cérémonies. En complément des crédits de fonctionnement, est inscrite à la section d'investissement une dotation d'investissement destinée à financer certaines dépenses d'investissement pour les besoins propres de la Mairie du 9<sup>e</sup> et de l'ensemble des équipements de proximité. Elle a pour objet de permettre la réalisation de travaux non programmés, donc non soumis à l'avis de la conférence de programmation des équipements. Cette dotation d'investissement est fixée à 141 320 €, en reconduction par rapport à 2018, elle comprend notamment les crédits d'investissement des conseils de quartier à hauteur de 41 320 €.

L'état spécial doit être voté en équilibre réel en recettes et en dépenses avec les dotations à notifier, il sera soumis ensuite au Conseil de Paris en même temps que le budget général de la Ville de Paris dont il constitue une annexe, tout cela sera discuté au Conseil de Paris du mois de décembre. Madame le Maire souhaite profiter de cette délibération pour faire part des choix opérés avec l'exécutif municipal du 9<sup>e</sup> concernant les investissements d'intérêts localisés, les IIL, pour 2019, choix qui ne sont pas soumis au vote mais qu'il est important de faire connaître, un tableau récapitulatif qui répartit en deux sous-enveloppes les équipements et l'espace public a été adressé aux élus. Dans le même temps, la Mairie du 9<sup>e</sup> consacrera en investissement en 2019 136 000 € à la réalisation des 4 projets lauréats du budget participatif du 9<sup>e</sup> à la suite du vote de septembre 2018 des habitants du 9<sup>e</sup> comme souhaité. Pour 2019, il est décidé de renouveler 2018, c'est-à-dire de consacrer 5% de l'enveloppe équipements de proximité au budget participatif. Cette décision va permettre de poursuivre l'important programme de remise en état des équipements et de l'espace public. Cette décision est surtout une double bonne nouvelle pour la Ville de Paris parce que cela va alléger le travail des services techniques qui sont très débordés et leur permettre d'honorer les engagements pris sur les éditions précédentes puisqu'il ne s'agit pas de voter pour le budget participatif. Cela dégage également une marge financière conséquente avec le système d'abondement de 2 € pour 1 €. La Ville de Paris sera donc amenée à compléter cette enveloppe en 2019 à hauteur de 113 467,70 € contre 1 215 206 € en 2018. La marge de manœuvre ainsi dégagée sur le budget de la Ville de Paris pour 2019 sera donc de 1 101 738,30 € par rapport au budget participatif précédent.

Madame le Maire conclut en indiquant qu'elle a souhaité, à partir du document transmis la semaine dernière, dégager les lignes de force du budget 2019 qui se soucie toujours des deniers des Parisiens et qui témoigne d'une gestion extrêmement maîtrisée.

Mme Pauline VÉRON, avant de s'exprimer sur l'état spécial du 9<sup>e</sup>, souhaite revenir sur l'agression homophobe qui a eu lieu dans le 9<sup>e</sup> arrondissement et qui l'a particulièrement choquée, comme les autres agressions. Quand ça se passe tout près de chez soi, on a en d'autant plus conscience et on est d'autant plus choqué. Elle rappelle qu'il y a eu une mobilisation très importante le dimanche 21 octobre place de la République avec l'ensemble des associations qui luttent contre l'homophobie et la LGBTI-phobie, il est bien que la société civile et associative se mobilisent en plus des élus, de la police, de la justice et que tout le monde fasse son travail parce qu'il faut vraiment avoir un sursaut sur ces questions. Une mobilisation est le fait de dire que ce n'est vraiment plus acceptable et admissible. On avait connu un regain de violence homophobe au moment du débat sur le mariage pour tous. Elle espère que ce renouveau d'agression n'est pas lié au débat qui commence à s'engager sur les questions de PMA ou de sujets identiques. Elle a apporté, au nom de l'opposition, son soutien aux victimes et voudrait relayer la proposition de son collègue élu du 12<sup>e</sup> arrondissement, adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, M. Jean-Luc ROMERO, qui fait une pétition pour proposer au Président de la République que la grande cause de l'année 2019 soit la lutte contre l'homophobie. Elle pense que ce serait vraiment une bonne chose pour qu'il y ait une mobilisation et une prise de conscience collective, pour que ces questions-là ne relèvent pas que de la communauté LGBTI, mais bien de la mobilisation de tous parce que quand une personne est agressée, c'est comme si tout le monde était agressé.

Sur l'état spécial du 9<sup>e</sup> arrondissement, Mme Pauline VÉRON constate qu'il est effectivement le résultat d'un dialogue serein entre l'exécutif parisien et l'exécutif du 9<sup>e</sup> et elle s'en réjouit. Ces discussions ont eu lieu puisque son collègue premier adjoint chargé des finances souhaite pouvoir rencontrer chaque Maire, avoir des discussions sur l'ensemble des budgets d'arrondissement pour essayer de trouver des compromis. C'est le résultat d'une certaine méthode de dialogue avec l'ensemble des Maires d'arrondissement qui aboutit à un budget stable, avec une très légère diminution, de l'ordre de 3, 4%, parce qu'il y a des réajustements de marchés publics qui permettent de faire des économies, notamment sur le marché de nettoyage des crèches. Tant mieux, si on arrive à faire aussi bien avec aussi d'autres économies. Quand on regarde l'évolution du budget du 9<sup>e</sup> entre le début de cette mandature et aujourd'hui, il y a une très légère augmentation, c'est normal. Il faut aussi accompagner certains projets, certaines dépenses. Mais globalement, il y a une stabilité dans ce budget qui est le résultat d'une gestion par la Mairie de Paris de son propre budget puisque les budgets d'arrondissement sont le budget de la Ville de Paris, budget qui a été salué encore récemment par des agences qui contrôlent les budgets, notamment des collectivités locales, comme l'agence Fitch qui vient de confirmer son AA pour la Ville de Paris. Elle a particulièrement souligné la bonne gestion financière de la Ville de Paris avec une capacité d'endettement extrêmement maîtrisée puisque qu'elle est en dessous des 12 années de capacité de remboursement de la dette et d'une capacité à investir tout en ayant des budgets maîtrisés.

La Ville continue à investir, à avoir des dépenses d'investissement mais avec une politique de grande maîtrise de fonctionnement qui est aussi liée à la contractualisation que l'État a proposée, contractualisation avec les collectivités locales pour limiter les dépenses, notamment de fonctionnement, des collectivités locales. Cette gestion très prudente a permis que la Ville de Paris puisse signer ce contrat avec l'État. C'est le résultat d'une bonne gestion et la mobilisation de tout le monde à la Ville pour faire en sorte de continuer à investir avec un taux d'endettement extrêmement mesuré. Paris est l'une des villes les moins endettées de France tout en portant l'effort sur le fonctionnement.

Pour revenir plus particulièrement sur le budget du 9<sup>e</sup> arrondissement, elle veut dire qu'il n'y a pas de désengagement de la Ville de Paris sur l'entretien, notamment sur les entretiens de l'espace public ou des espaces verts puisque c'est à la direction de la propreté de la Ville de Paris qu'il y a le plus de créations de poste. C'est un choix très clair qui a été assumé par la Ville de Paris, donc il n'y a pas de désengagement. Lorsque M. Jacques BRAVO était Maire d'arrondissement, il avait été fait aussi le choix de faire un peu de surentretien sur certains squares, déjà à l'époque. Il avait été choisi que ce soit une entreprise d'insertion locale qui puisse intervenir et en l'occurrence Énergie 9. Madame le Maire a fait le choix de prendre une autre entreprise d'insertion qui n'est pas parisienne, elle le regrette. Mme Pauline VÉRON trouve que c'était bien d'avoir pu créer la première entreprise d'insertion du 9<sup>e</sup> arrondissement et de faire en sorte qu'elle puisse travailler sur le 9<sup>e</sup>. Alors la Mairie de Paris fait encore travailler un peu Énergie 9 sur le 9<sup>e</sup> arrondissement, elle s'en félicite car cela permet à cette entreprise d'insertion, qui fait donc de l'insertion professionnelle dans le 9<sup>e</sup> arrondissement, de pouvoir continuer à exister.

Madame le Maire précise que l'exécutif du 9<sup>e</sup> arrondissement a appliqué strictement et scrupuleusement le code des marchés publics.

Mme Pauline VÉRON revient sur le budget participatif. Effectivement Madame le Maire assume une baisse drastique du budget participatif dans le 9<sup>e</sup> arrondissement qui fait qu'aujourd'hui, le budget participatif du 9<sup>e</sup> arrondissement est le plus petit budget participatif de Paris. Mme Pauline VÉRON constate qu'elle n'est manifestement pas très convaincue par ce dispositif, puisque l'année dernière le budget qui était alloué au budget participatif était de l'ordre de 150 000 € pour précédemment plus d'un million d'euros. On voit bien que ça ne va pas permettre de faire beaucoup de projets à l'initiative des citoyens, pour permettre de faire plus de projets à l'initiative de Madame le Maire, ce qui peut s'entendre. Mais la création du budget participatif par la Maire de Paris est justement d'augmenter la part de participation des citoyens dans le choix qui est fait en termes d'investissement dans leur ville. Elle trouve que c'est dommage que cette capacité donnée aux Parisiens de pouvoir faire des propositions par eux-mêmes, puis de les choisir à travers un vote, soit extrêmement limitée dans le 9<sup>e</sup> arrondissement alors que quasiment l'ensemble des autres Mairies d'arrondissement, de l'opposition ou de la majorité, font le choix de pouvoir utiliser au maximum ce dispositif proposé par la Maire de Paris et qui permet de doter l'arrondissement de plus de moyens puisqu'il y a un dispositif qui, pour 1 € mis dans le budget participatif par la Mairie d'arrondissement, ce sont 2 € qui sont abondés par la Mairie centrale. Cela permet d'augmenter la part de budget d'investissement qui peut bénéficier à l'arrondissement.

Donc quelque part, le 9<sup>e</sup> arrondissement est privé de plus d'un million d'euros de projets qui pourraient se réaliser dans l'arrondissement au bénéfice des équipements publics, du cadre de vie ou de projets sociaux. Mme Pauline VÉRON trouve que c'est dommage d'autant plus que c'est elle qui porte ce projet au nom de la Maire de Paris, elle ne pouvait pas ne pas en parler. Elle se dit profondément convaincue du caractère positif de ce dispositif qui se multiplie en France ces dernières années. Il y a énormément de villes qui adoptent des budgets participatifs, qu'elles soient de gauche ou de droite parce que justement il y a la capacité qui est redonnée aux citoyens de pouvoir se saisir par eux-mêmes des sujets de leur ville et d'être des citoyens actifs.

Elle revient sur le loyer de la Maison de la vie associative et citoyenne pour rappeler qu'aujourd'hui, comme elle l'avait toujours dit, on ne paie plus de surloyer pour rembourser les travaux d'aménagement faits par Paris Habitat qui avait avancé les travaux réalisés dans la maison. Ils ont été remboursés chaque année à travers le paiement du loyer. Aujourd'hui, la MVAC du 9<sup>e</sup> est la maison des associations qui paie le loyer le moins cher de Paris avec 40 884 € par an, soit une économie de 40% par rapport au loyer précédent. Mme Pauline VÉRON reproche à Madame le Maire d'avoir dit que c'est une somme colossale qui est dépensée, une gabegie pour très peu d'associations et pour une activité très faible. Elle rappelle qu'avec 320 associations inscrites, la MVAC du 9<sup>e</sup> compte autant d'associations inscrites que la MVAC du 16<sup>e</sup> arrondissement qui est un arrondissement beaucoup plus gros que le 9<sup>e</sup> arrondissement. Le 9<sup>e</sup> arrondissement est un arrondissement qui a une vie associative tout à fait dynamique. La MVAC a vocation à animer cette vie associative pour un loyer qui est tout à fait correct puisqu'il est aujourd'hui le moins cher, le plus bas de tout Paris. Voilà quelques éléments de précision par rapport à la présentation. Compte tenu du fait que l'état spécial est l'aboutissement d'un dialogue de gestion entre la Mairie de Paris et la Mairie du 9<sup>e</sup> arrondissement, elle le votera.

Mme Isabelle VUGHT souhaite intervenir sur deux sujets qui la concernent particulièrement : la Maison de la vie associative et le budget participatif.

Sur la Maison de la vie associative, elle revient sur les propos de Mme Pauline VÉRON et sa comparaison avec le 16<sup>e</sup> arrondissement. Elle n'en voit pas l'intérêt parce que le nombre d'associations ne veut rien dire. L'important, c'est l'activité des associations. On peut être très nombreux et ne rien faire. On peut être peu et agir dans de très grosses associations, cette comparaison n'a pas de sens. Mme Isabelle VUGHT suppose que Mme Pauline VÉRON doit passer régulièrement devant et a constaté l'état absolument déplorable de l'annexe de la rue Victor MASSÉ où on se dit d'ailleurs que, plutôt que de laisser des personnes qui installent des campements devant cette annexe, on ferait peut-être mieux de transformer cette annexe en hébergement pour des SDF. Ça serait au moins leur rendre service.

Madame le Maire précise que cette demande a été faite à Mme HIDALGO et à Mme VERSINI avant l'été.

Mme Isabelle VUGHT, concernant le budget participatif, s'étonne de l'acharnement de Mme Pauline VÉRON à dire que le 9<sup>e</sup> fait mal. Parce que finalement, avec 5% du budget, on fait la même chose que la Ville de Paris puisque c'est l'objectif du budget participatif au niveau de Paris, c'est 5% du budget d'investissement.

Quant aux projets qui seraient moins nombreux, elle fait observer que Mme Pauline VÉRON dans les réunions qu'elle tient à la Ville de Paris, quand elle réunit les responsables du budget participatif de tous les arrondissements, elle dit : « Surtout, ne nous proposez plus de projet. On n'en peut plus. On n'y arrive plus ! » Quand on voit l'état des places parisiennes, on se demande d'ailleurs si on est [*Interruption de Mme Pauline VÉRON. Madame le Maire lui demande de respecter la parole de Mme Isabelle VUGHT, dans d'autres arrondissements on l'aurait empêché de parler.*].

Mme Isabelle VUGHT explique qu'elle assiste aux réunions avec d'autres personnes de la Mairie et qu'elle prend systématiquement des notes. La dernière fois, la consigne était : « Arrêtez ! Arrêtez ! Ne faites plus rien sur l'espace public. Ne faites plus les places. Interdit de faire des places. Interdit de faire des trucs avec des vélos parce qu'on n'y arrive pas, et on n'arrive pas à terminer les projets. » C'est exactement la même chose au niveau de l'arrondissement. Souvent les projets sont ceux des conseils de quartier. Ils sont déçus parce qu'ils ont travaillé le projet, on leur a dit de se dépêcher pour le sortir parce que les délais sont courts. Puis tous les ans, on en redemande un autre. Ils sont travaillés, ils sont à peine estimés, on n'a aucune nouvelle souvent de leur examen provisoire. Souvent, les prix indiqués une première fois changent complètement, soit à la baisse, soit souvent à la hausse. De toute façon, même s'ils sont votés, et Dieu sait que Mme Pauline VÉRON fait tout pour que la participation augmente, quitte à faire voter tous les âges et dans toutes les conditions, mais on a des projets qui sont encastrés, qui n'avancent pas. Il n'y a rien de plus détestable pour les gens que d'avoir travaillé sur des projets, de les avoir soutenus au moment des votes, et ensuite de se rendre compte que la Mairie n'est pas capable de les achever. Aujourd'hui, en réalité, sur tous les projets votés pendant trois ans, on en a achevé combien ? Trois, quatre maximum. Donc il faut être raisonnable. Avec Mme Delphine BÜRKLI les élus avaient proposé de faire un budget participatif tous les deux ans, parce qu'au moins, les gens pouvaient voir sortir les projets de terre avant de faire d'autres propositions mais Mme Pauline VÉRON a voulu aller au même rythme et ne pas changer. L'autre manière de faire pour arrêter d'accumuler des projets pas faits, c'est de réduire un petit peu le budget en se disant : « Eh bien, si les projets sont un peu moins chers, au moins, on a une chance de pouvoir les terminer avant la prochaine édition. »

M. Jean-Baptiste de FROMENT, sur le budget participatif, approuve ce que Mme Isabelle VUGHT vient de dire. Effectivement, on n'a plus du tout l'assurance que les projets votés aujourd'hui seront effectivement réalisés, on a plutôt l'assurance qu'ils ne le seront pas. Il approuve complètement la démarche d'associer davantage les citoyens aux projets et aux décisions, à la démarche dite participative. Mais ce qui se passe assez souvent, c'est qu'on demande aux Parisiens de se prononcer sur l'accessoire, sur le plus, alors qu'ils manquent de l'essentiel et qu'on ne leur donne pas la possibilité de se prononcer sur les vrais sujets qui les intéressent, sujets qui sont évoqués généralement en début de Conseil d'arrondissement : la sécurité, la propreté, l'espace public, les grandes politiques, disons, régaliennes de la Ville. Là-dessus, les Parisiens n'ont pas voix au chapitre et finalement en dépensant un petit peu moins au niveau de l'arrondissement sur le budget participatif, on laisse à la Ville de Paris la possibilité d'avoir davantage de budget pour régler l'essentiel.

Au sujet de l'état spécial d'arrondissement, il approuve les propos de Madame le Maire. Mais ce qui est frappant, c'est de voir que l'arrondissement est dynamique, que son Maire est dynamique, mais qu'il y a un problème en Mairie centrale. L'exécutif est conduit, de plus en plus, à imaginer des dispositifs supplémentaires, à faire appel à du privé pour suppléer ce qui n'est pas fait par le public, à avoir un budget de surentretien, etc. La Ville se désengage d'un certain nombre de ses missions régaliennes, ça s'appelle la débudgétisation. Les arrondissements qui n'ont pas les moyens pour cela doivent néanmoins compléter. En fait, ce sont des compléments relativement symboliques qui ont déjà une petite efficacité. Mais ce sont des sommes très faibles parce que les élus n'ont pas beaucoup d'autonomie. Tout cela plaide évidemment pour qu'on change de Mairie centrale parce qu'on voit qu'elle n'est pas à la hauteur. Mais il faut aussi repenser l'organisation pour laisser au terrain et aux Maires d'arrondissement les coudées franches avec les moyens budgétaires qui vont avec pour que les parcs et jardins soient entretenus, pour que l'espace public fonctionne, pour que tout un tas de missions de proximité soient effectivement pilotées et financées au bon échelon qui est l'échelon local. Voilà la vraie réforme que l'on attend.

M. Jean-Baptiste de FROMENT veut adresser un dernier mot à Mme Pauline VÉRON qui n'était pas obligée de parler du budget central. Mais, si elle souhaite vraiment qu'on en parle et qu'on en anticipe sur le prochain débat d'orientation budgétaire au conseil de Paris, la semaine prochaine, il veut la féliciter de la note AA que conserve la Ville de Paris. Elle est simplement liée au fait que les fondamentaux de la Ville de Paris sont en béton armé, parce qu'il y a 35 milliards d'euros d'actifs. La Ville de Paris est riche, mais ce n'est pas grâce à Mme Pauline VÉRON. Pour un investisseur, c'est toujours bien d'acheter de la dette parisienne, mais la dette augmente dans des proportions absolument vertigineuses. On ne connaît pas d'organisation, notamment publique, ces dernières années dont la dette ait pratiquement doublé sur la durée d'une mandature. On était à 4 milliards d'euros d'encours de dette en 2014 et on va arriver à pas loin de 8 milliards à la fin de cette mandature en 2020 avec un rythme de progression qui est assumé, qui est dans les documents budgétaires de la Ville de Paris de plus de 600 millions d'euros supplémentaires par an. C'est de l'ordre de +10, +12% par an. On ne peut imaginer une organisation qui, hors investissement exceptionnel, augmente de plus de 10% son encours de dette et dont le budget est structurellement conçu pour produire 600 millions d'euros de dettes de plus par an. C'est totalement délirant. Cela a été souligné par l'ex-premier adjoint, et peut-être que l'adjoint à la propreté qui, lui aussi, vient de démissionner dira des choses intéressantes sur le désinvestissement de la Ville en matière de propreté. Donc on ne peut pas dire que le budget fonctionne et soit construit sur des bases saines. Parce qu'en fait, la vérité, c'est que la Ville de Paris ne sait pas comment faire pour fonctionner à l'équilibre et c'est quand même un énorme problème.

Madame le Maire remercie M. Jean-Baptiste de FROMENT pour cette mise au point.

M. Sébastien DULERMO a deux remarques sur la partie budget participatif et espace public. Comme le disait sa collègue, Mme Isabelle VUGHT, Mme Pauline VÉRON a oublié de rappeler que les règles du jeu ont changé entretemps car on reçoit des notes de la secrétaire générale de la Ville de Paris.

Elle indique que les projets d'espace public ne peuvent pas être mis à l'ordre du jour et soumis au vote de la population, il ne faut pas oublier de le dire. Si le 9<sup>e</sup> arrondissement a fait le choix de diminuer la participation sur le budget participatif, c'est qu'on se rend compte que 90% des dépôts de dossiers par les habitants concernent l'espace public. Une fois que l'on a retiré cette plus large particularité qui est l'espace public, effectivement, les habitants n'ont pas trop le choix si ce n'est de présenter des projets pas très efficaces et efficaces dans leur quotidien. Il ne faut pas oublier de rappeler ce changement de règle.

Concernant le budget participatif, il ne faut pas oublier de rappeler, non pas la lenteur des services sur ces dossiers, mais juste qu'il y en a trop. Il n'y a pas d'équipe spéciale budget participatif sur ces projets qui concernent, la plupart du temps, plusieurs directions ensemble. Il faut une coordination pour ces équipes. Il faut parler de la faisabilité des projets parce qu'on se rend compte qu'une fois qu'ils sont votés, certains de ces projets sont tout simplement annulés parce qu'ils ne sont pas réalisables. Pourquoi ne sont-ils pas réalisables ? Parce que les études faites en amont sont bâclées par des services qui n'arrivent pas à suivre la cadence. Par exemple : l'élargissement des trottoirs de la rue Saint-Lazare. Quand on fait voter à des gens 500 000 € pour élargir les trottoirs d'une rue qui en a largement besoin et qu'au final, on leur dit que ce n'est pas possible, vous avez des frustrations qu'il faut arriver à expliquer ensuite. C'est de la pédagogie et c'est la réalité du terrain.

Mme Pauline VÉRON affirme que Mme Isabelle VUGHT lui a prêté des propos qu'elle n'a pas tenus. Elle fait des réunions avec toutes les Mairies d'arrondissement sur le budget participatif très régulièrement, donc elle connaît bien les réalités de terrain, elle pilote le budget participatif de très près. Elle confirme qu'il y a eu une décision de limiter certains projets de voirie pour le budget participatif, c'est vrai mais pas tous, certains projets de piste cyclable mais pas tous. Compte tenu de la charge de travail sur beaucoup de projets qui concernaient la voirie, on a voulu apporter une petite limitation mais elle ne dit pas aux Mairies d'arrondissement : « Arrêtez de nous proposer des projets de voirie. » Elle ose espérer que ce n'est pas la Mairie d'arrondissement qui propose les projets, mais les habitants. Donc elle n'aurait pas pu dire aux Mairies d'arrondissement : « Arrêtez de nous faire des projets. » Pas du tout !

Ensuite, Mme Pauline VÉRON veut préciser qu'il ne s'agit pas d'une petite baisse pour s'adapter à la modification sur l'acceptation des projets de voirie, c'est une baisse drastique. Quand on passe de plus d'un million d'euros à 150 000 €, ce n'est pas une petite baisse. C'est un changement fondamental de choix par rapport au budget participatif. Ensuite, elle indique à M. Sébastien DULERMO que dans la plupart des autres arrondissements qui se voient appliquer les mêmes règles sur la limitation de certains projets de voirie dans le budget participatif, il n'y a pas eu de baisse de l'enveloppe proposée au budget participatif. Cela fonctionne très bien parce que quand on dit que 90% des propositions des habitants portent sur la voirie, il se trouve que dans beaucoup d'autres arrondissements, ce n'est plus le cas. Pourquoi ce n'est plus le cas ? Pourquoi il y a une plus grande diversification des projets proposés au budget participatif ? Parce qu'il y a un travail des Mairies d'arrondissement fait auprès des citoyens pour leur expliquer quel type de projet ils peuvent déposer au budget participatif. Donc on voit émerger énormément de projets dans le domaine du sport, dans le domaine de la culture, dans le domaine du social.

D'ailleurs, dans les projets parisiens, il y a énormément de projets sociaux. Si ce n'est pas le cas dans le 9<sup>e</sup> arrondissement, alors que c'est le cas dans beaucoup, beaucoup d'autres arrondissements, c'est parce qu'ils ont maintenu leur enveloppe, pour pouvoir financer ce type de projet. Il y a une façon de gérer le budget participatif, de s'y investir et de le porter auprès des habitants qui fait que les habitants s'en saisissent d'une façon un peu différente, avec une diversification des projets. Ce n'est pas le cas dans le 9<sup>e</sup> arrondissement d'aller montrer un peu plus aux habitants la façon dont ils peuvent se saisir du budget participatif pour faire des propositions différentes de celles de la voirie.

Madame le Maire confirme qu'elle assume totalement la politique menée, soucieuse des deniers des Parisiens et du dialogue fructueux avec la population du 9<sup>e</sup>.

Elle fait voter séparément les recettes et les dépenses de l'état spécial.

**La délibération 09.2018.107 est adoptée à l'unanimité.**

DÉLIBÉRATION - 09.2018.108 (2018.DVD.124) - MODIFICATION DES MODALITÉS DU STATIONNEMENT PAYANT DE SURFACE À PARIS : EXTENSION DE LA CARTE PRO MOBILE AUX ENTREPRISES DE SERVICE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL.  
Rapporteur : M. Alexis GOVCIYAN, Premier adjoint à la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

M. Alexis GOVCIYAN annonce une délibération technique. La carte PRO Mobile est une carte de stationnement réservée aux professionnels qui coûte 240 € par an et permet de stationner 7h d'affilée pour un tarif horaire de 50 centimes. Cette délibération a pour objet d'étendre le bénéfice de cette carte à certaines professions qui n'en bénéficiaient pas jusqu'alors : profession de gestion de réseau de distribution de fluide, transport urbain et suburbain de voyageurs, distribution de courriers et de colis, gestion de réseau de télécommunication. Cette carte ne concerne que les véhicules utilitaires et les professions sont bien désignées dans la délibération par leur code NAF. Il propose de donner un avis favorable à cette délibération.

**Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2018.DVD.124.**

Madame le Maire annonce la délibération suivante qui concerne la dénomination de la place Augustine et Jules JALUZOT à la frontière du 8<sup>e</sup> et du 9<sup>e</sup> arrondissement. Après avoir inauguré en janvier dernier la place Théophile BADER, le fondateur des Galeries Lafayette, il est proposé de donner à cette place constituée par les rues Aubert, boulevard Hausmann et rue Tronchet le nom de place Augustine et Jules JALUZOT. Elle demande à M. Alexis GOVCIYAN de rappeler qui étaient ces deux personnages importants du 19<sup>e</sup> siècle.

DÉLIBÉRATION 09.2018.109 (2018.DU.172) - DÉNOMINATION PLACE AUGUSTINE ET JULES JALUZOT (8<sup>E</sup> ET 9<sup>E</sup>).  
Rapporteur : M. Alexis GOVCIYAN, Premier adjoint à la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

M. Alexis GOVCIYAN fait observer qu'il y a des endroits, des époques où des hommes et des femmes marquent de leur passage.

C'est le cas d'Augustine et de Jules JALUZOT. En 1865, grâce à la dot de sa femme, Jules JALUZOT ouvre sa propre affaire qu'il appellera « Au printemps ». Ce projet est conjointement mené avec sa femme, ils faisaient tout ensemble. Déjà à cette époque, au 19<sup>e</sup> siècle, ce projet va avoir un impact décisif dans l'essor du quartier et des bâtiments réalisés par l'architecte Paul SÉDILLE où le fer était un matériau central et l'un des témoins majeurs du patrimoine commercial de l'époque. Aussi, en rendant hommage à Augustine et Jules JALUZOT dans le 9<sup>e</sup> où Jules a fait ses études et où il a ouvert ce qui est encore aujourd'hui l'un des plus grands magasins de Paris, les élus saluent à la fois les entrepreneurs qu'ils étaient, mais aussi la vision qui était la leur concernant les conditions de travail et de vie de leurs employés, puisque de façon très innovante, à cette époque, ils avaient fait le choix de créer une caisse de retraite et de secours pour leurs employés. Enfin, Jules JALUZOT a poursuivi sa carrière en tant qu'homme politique puisqu'il a été élu plusieurs fois à la chambre des députés en 1889, 1893, 1898 et 1902. Il faisait partie d'un mouvement qui s'appelait « Les Républicains progressistes ». C'est donc un homme engagé dans la cité et profondément tourné vers les autres qui est honoré auprès de sa femme en lui attribuant le nom de la place située en face de son enseigne emblématique qui est à l'intersection des rues Aubert, Tronchet, du Havre et du boulevard Hausmann. Il propose de voter en faveur de cette délibération à l'unanimité.

Madame le Maire juge important d'exalter le patrimoine et les fondateurs de ce quartier emblématique. Avec Théophile BADER, les JALUZOT ont façonné un quartier exceptionnel, cette vitrine de Paris et de la France aujourd'hui.

Mme Claire GANNET ajoute que, au-delà d'être à l'initiative de cette entreprise florissante, cette dame était une artiste, puisqu'elle a été pensionnaire puis sociétaire de la comédie française.

Mme Pauline VÉRON informe que son Groupe votera cette délibération de la Mairie de Paris puisqu'une proposition de la famille a été validée par la commission de dénomination des places. Elle rappelle qu'il y a beaucoup de propositions de dénomination de places et de rues et d'équipements de la Ville de Paris et qu'il y a une commission qui examine toutes ces demandes et qui émet un avis favorable, défavorable et il est bien normal qu'un examen soit fait pour toutes les demandes.

M. Alexis GOVCIYAN ajoute : « *Avec avis de la Mairie du 9<sup>e</sup>, bien évidemment.* » car c'est à l'initiative et avec avis de la Mairie du 9<sup>e</sup>. Sinon, cette commission ne voterait pas. Cela va sans dire, ça va mieux en le disant.

Mme Pauline VÉRON considère que l'exécutif ne manque pas de préciser le travail qu'il effectue, on doit lui permettre de préciser le travail qui est fait par la Mairie de Paris, parce que cette commission parisienne n'est pas spécialement évoquée dans la présentation. Son Groupe votera pour cette délibération et pour cette dénomination qui permettra de rendre hommage aux fondateurs du Printemps.

Mme Isabelle VUGHT informe que la plaque de la place Daniel Iffla-Osiris avait disparu.

Madame le Maire indique qu'il y a un service à la Mairie de Paris qui commande les plaques. Elle est intervenue auprès de ce service pour qu'une nouvelle plaque soit apposée place Daniel Iffla-Osiris.

Il est important que le quartier soit incarné par quatre personnalités qui ont vraiment changé les choses au 19<sup>e</sup> siècle.

**Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2018.DU.172.**

DÉLIBÉRATION 09.2018.110 (2018.DAC 588) - PLAQUE COMMÉMORATIVE EN HOMMAGE À JOSÉPHINE BAKER 40 RUE PIERRE FONTAINE (9<sup>E</sup>).

Rapporteuse : Mme Claire GANNET, Adjointe à la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

Mme Claire GANNET expose que la présente délibération a pour objet l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Joséphine BAKER au 40 rue Pierre FONTAINE dans l'arrondissement. Elle tient à rappeler brièvement ce qui fit d'elle une figure importante du siècle dernier. D'origine afro-américaine et amérindienne, c'est en France que Joséphine BAKER acquiert la gloire en devenant la première artiste et célébrité noire, notamment après un passage remarqué au théâtre des Champs-Élysées, l'artiste devient l'égérie du tout Paris. En 1926, celle qui est surnommée « La perle noire » remporte un triomphe mémorable aux Folies Bergères pour la première de la revue « La folie du jour » Elle acquiert en 1937 la nationalité française et est engagée deux ans plus tard comme agent de renseignement chargé de surveiller la haute société par les services secrets français. Ses activités durant la guerre lui vaudront la médaille de la résistance française, les insignes de chevalier de la légion d'honneur et la croix de guerre 1939-1945. En 1963, elle participe à la marche vers Washington pour le travail et la liberté organisée par Martin Luther King. Elle intervient à ses côtés et rend hommage aux activités de Rosa Parks et Daisy Bates. À sa mort, Joséphine BAKER reçoit les honneurs militaires et des funérailles solennelles en l'église de la Madeleine à Paris. Indéniablement, elle aura contribué à introduire en Europe la musique noire américaine. À travers cette délibération, il est proposé de lui rendre hommage en faisant apposer une plaque commémorative au 40 rue FONTAINE où se trouvait son cabaret. Mme Claire GANNET invite à voter en faveur de cette belle initiative.

Mme Pauline VÉRON indique que son Groupe votera pour cette plaque qui permet de rendre un bel hommage à Joséphine BAKER et qui permet aussi de continuer à féminiser l'espace public parisien, puisqu'il y a un vrai travail à mener aussi pour que la mémoire des lieux, la mémoire de Paris soit rendue aux femmes. Ce projet, comme le précédent, puisqu'il s'agissait d'un couple, permet de rendre un hommage aux figures féminines de Paris, cela va tout à fait dans le bon sens. Et c'est un souhait de sa collègue, Mme Hélène BIDARD, adjointe à la Maire chargée de l'égalité homme-femme, de travailler sur cette question de la féminisation de l'espace public.

À cet égard, Madame le Maire propose d'attendre le printemps pour inaugurer la place Juliette DROUET à l'intersection des rues de la Rochefoucauld et de la rue Jean-Baptiste Pigalle.

**Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2018.DAC.588.**

DÉLIBÉRATION 09.2018.111 (2018.DAC.587) - SUBVENTION (1.000 EUROS) À L'ASSOCIATION SIPAN-KOMITAS CHŒUR MIXTE ARMÉNIEN DE PARIS (9<sup>E</sup>).

Rapporteure : Mme Claire GANNET, Adjointe à la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

Mme Claire GANNET annonce que la présente délibération a pour objet l'attribution de subvention au titre de l'animation locale à l'association Sipan-Komitas Chœur Mixte Arménien de Paris présidée par M. Jean-Michel MISSIRIAN. Cette association du 9<sup>e</sup> a pour but de favoriser la formation artistique de ses adhérents par la pratique du chant choral ou des instruments de musique et toute activité permettant de promouvoir le chant choral. En 2018, trois concerts seront organisés à Paris et en région parisienne. Par ailleurs, l'association participera aux différents événements en lien avec la communauté arménienne qui se tiendront dans l'arrondissement dans les semaines à venir, en particulier la célébration des 90 ans de la croix bleue d'Arménie, le 16 novembre au Casino de Paris, mais aussi la découverte du vin arménien à travers une conférence à la Mairie du 9<sup>e</sup> le 6 décembre prochain. Elle invite à voter en faveur de cette délibération visant à attribuer à cette association qui anime la vie artistique et culturelle de son quartier, la somme de 1 000 € au titre de l'amendement BLOCH pour cette année 2018.

Madame le Maire évoque l'histoire particulière du 9<sup>e</sup> avec l'Arménie, un de ses quartiers s'appelle la petite Arménie. Elle veut avoir une pensée affectueuse pour Charles AZNAVOUR disparu il y a quelques jours, et sa famille.

Mme Pauline VÉRON indique que son Groupe votera pour cette délibération qui permet une première subvention à cette association et pour une deuxième subvention qui n'est pas au titre des affaires culturelles mais qui sera au titre de l'animation locale.

**Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2018.DAC.587.**

DÉLIBÉRATION 09.2018.112 (2018.DDCT.127) - SUBVENTION AU TITRE DE L'ANIMATION LOCALE (5.000 €) À DEUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE 9<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT DE PARIS.

Rapporteure : Mme Claire GANNET, Adjointe à la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

Mme Claire GANNET expose que la présente délibération a pour objet l'attribution de subventions au titre de l'animation locale à deux associations du 9<sup>e</sup> effectivement. La première est Phono Planète, la grande aventure du son enregistré bien connue et soutenue depuis plusieurs années, que ce soit au titre de l'animation locale ou des fonds du Maire au titre desquels lui a été attribuée une subvention de 1 500 € il y a quelques mois. Cette fois, il est proposé de soutenir l'association à hauteur de 3 500 € pour poursuivre sa mission qui consiste à mettre à disposition du grand public une collection de machines parlantes depuis le début de l'enregistrement du son. La seconde association a déjà été présentée lors du vote de la DAC.587. Il s'agit de l'association Sipan-Komitas Chœur Mixte Arménien de Paris à qui il est proposé d'attribuer la somme de 1 500 €.

Mme Claire GANNET invite à voter en faveur de cette délibération qui vient en aide à deux associations majeures de l'arrondissement.

Mme Pauline VÉRON note que la précédente subvention relevait du choix de la Mairie du 9<sup>e</sup> arrondissement dans le cadre de l'amendement BLOCH. Elle espère que seront votées les subventions proposées par la Mairie de Paris au titre de l'animation locale. La première vient compléter la subvention décidée par la Mairie du 9<sup>e</sup> pour le Chœur Mixte Arménien de Paris qui a été très bien évoqué tout à l'heure. La deuxième subvention de la Mairie de Paris vient compléter la subvention de la Mairie du 9<sup>e</sup> fonds du Maire de 3 500 € à l'association Phono Planète de Paris qui a réussi à créer quelque chose d'absolument unique. Elle estime que cette collection d'instruments de son enregistré qui arrive à faire vivre ce lieu est un bijou. Ce n'est pas toujours facile de faire connaître un nouveau lieu comme celui-ci. Mme Pauline VÉRON veut saluer l'engagement et le travail de toute l'équipe depuis maintenant plusieurs années qui arrive à se faire de plus en plus connaître, à faire des événements, des concerts pour continuer cette belle aventure du son enregistré. Elle souligne que, sur sa proposition, a été signée une convention pluriannuelle d'objectifs avec cette association, ce qui va permettre de sécuriser la subvention de la Mairie de Paris pour les trois années qui viennent, d'assurer cette subvention quoi qu'il en soit les prochaines années.

M. Alexis GOVCIYAN se félicite de la prise de conscience de la Mairie de Paris de vouloir accompagner Phono Planète. Ce n'était pas le cas il y a encore pas si longtemps. Il remercie Mme Pauline VÉRON mais observe que 3 500 € sont loin d'être suffisants pour une activité comme celle de Phono Planète. Elle avait promis il y a quelques années 10 ou 15 000 €, on en est encore loin. Il pense que la convention pluriannuelle d'objectifs de trois ans pourrait permettre de doter suffisamment cette association pour qu'elle puisse fonctionner, ce qui est encore loin d'être le cas aujourd'hui. Cette association a du mal à fonctionner et les élus sont à ses côtés, ils l'accompagnent au quotidien. Il serait utile que la Ville y mette les moyens et ne se contente pas de 3 500 € en considérant qu'elle a fait le travail.

Madame le Maire souscrit aux propos de M. Alexis GOVCIYAN. Phono Planète est devenue une institution culturelle majeure, un lieu unique à Paris qu'il faudrait encore plus soutenir et que l'exécutif essaie d'accompagner le mieux possible. Elle salue l'engagement de la Ville de Paris pour les aider et souhaite que tout le monde puisse aider une institution comme celle-ci à se développer. C'est un lieu important, elle aimerait qu'il soit encore plus visité et qu'on puisse le développer toujours plus.

**Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2018.DDCT.127.**

DÉLIBÉRATION 09.2018.113 (2018.DJS.48) - SUBVENTION (4.000 EUROS) À L'ASSOCIATION PHOENIX ET DRAGONS (9<sup>E</sup>).

Rapporteure : Mme Isabelle VUGHT, Conseillère du 9<sup>e</sup> arrondissement.

Mme Isabelle VUGHT espère poursuivre dans l'unanimité. Il s'agit de soutenir une proposition de la Mairie de Paris qui vient après une subvention déjà accordée dans le cadre des fonds du Maire.

Il s'agit de 4 000 € pour l'association Phoenix et Dragons qui accompagne les personnes touchées par le cancer et les fait participer à des exploits sportifs, et notamment la fameuse Vogalonga qui se déroule à Venise. Le prochain départ de la Vogalonga aura lieu le dimanche 20 mai 2019, il y aura 2 000 embarcations, la course est de 34 km. Pour ceux qui voudraient rencontrer l'association, elle s'entraîne sur la base nautique de Choisy-le-Roi. Mme Isabelle VUGHT propose de soutenir cette co-initiative.

Mme Isabelle VUGHT dit à Madame le Maire qui lui a accordé la responsabilité de s'occuper des associations, qu'elle estime que les Mairies d'arrondissement ne sont pas bien traitées parce qu'elles ne peuvent aider les associations que par les fonds du Maire. Donc si on a 15 000 € sur l'année, c'est bien tout. Et on voit passer des sommes beaucoup plus importantes qui viennent de la Ville de Paris qui a un budget très conséquent en faveur des associations. Elle se demande si un petit peu de décentralisation de ce budget ne serait pas favorable à l'animation de la vie locale.

Madame le Maire apprécie cette remarque tout à fait fondée.

Mme Pauline VÉRON indique que c'est une deuxième subvention de la Mairie de Paris pour cette association puisque la première subvention avait permis l'achat d'un premier bateau pour cette fameuse Vogalonga. Il est vrai que c'est une association exemplaire qui aide les femmes victimes du cancer à pouvoir se reconstruire notamment grâce à des activités sportives. C'est pourquoi la subvention est à la fois portée par la délégation à la vie associative, c'est-à-dire sa délégation en tant qu'association dynamique qui contribue à redonner confiance aux personnes qui ont été malades, mais une partie de la subvention est attribuée par la direction des sports, son collègue chargé des sports parce qu'il y a une dimension sportive dans ce projet. Donc cette association du 9<sup>e</sup> est soutenue par deux adjoints à la Maire de Paris.

**Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2018.DJS.48.**

DÉLIBÉRATION 09.2018.114 (2018.DEVE.159) - ADOPTION DE LA 2<sup>E</sup> FEUILLE DE ROUTE DU PLAN ÉCONOMIE CIRCULAIRE DE PARIS 2017-2020, ET BILAN 2018 DU PLAN ÉCONOMIE CIRCULAIRE DE PARIS ET DES ACTIONS DE SA 1<sup>ÈRE</sup> FEUILLE DE ROUTE.

Rapporteur : M. Sébastien DULERMO, Adjoint à la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

M. Sébastien DULERMO explique qu'il est proposé d'adopter la seconde feuille de route du Plan économie circulaire de Paris sur la période 2017-2020. On est déjà à la fin de l'année 2018 pour adopter la deuxième feuille de route censée commencer en 2017. Plusieurs actions ont été réalisées. Cette deuxième feuille de route concerne les domaines suivants : l'administration exemplaire, la culture et l'évènementiel, la sensibilisation, la formation, l'éducation, la synergie territoriale, la consommation responsable, la réduction, le réemploi et la réutilisation ou la réparation. Cela fait beaucoup de choses auxquelles les élus adhèrent totalement. Il suggère d'avoir, forcément, un avis favorable sur cette délibération.

Mais c'est un document administratif et on souhaite qu'il soit vraiment visible sur le terrain comme ce qui est fait dans le 9<sup>e</sup> arrondissement depuis le début de la mandature dès 2014, notamment dans les écoles avec Mme Gypsie BLOCH, avec Madame le Maire. Les élus s'efforcent d'incarner de bonnes habitudes sur tous ces sujets, et notamment par les actions en faveur des biodéchets, du compostage, de l'amélioration du tri, du recours aux circuits courts via la caisse des écoles, etc. sans oublier les mégots, l'une des premières réalisations, la liste est bien longue. L'exécutif vote totalement pour mais aimerait qu'il y ait vraiment des actes à l'échelle parisienne, et d'autant plus si la Mairie centrale pouvait aider localement à attribuer plus de moyens pour mettre en place ce plan, ça serait parfait.

Mme Pauline VÉRON indique que son Groupe votera cette deuxième feuille de route portée par sa collègue Mme Antoinette GUHL chargée de l'économie sociale et solidaire et de l'économie circulaire et du plan économie circulaire de Paris. Il y a eu un premier plan dont quasiment toutes les actions ont été mises en œuvre. Maintenant il y a eu un travail collectif avec tous les acteurs de terrain et Mairies d'arrondissement pour définir le cadre de cette deuxième feuille de route et pour faire de Paris une ville exemplaire de ce point de vue, notamment sur la question des déchets. Paris a une stratégie zéro déchet qui peut toucher aussi le domaine de l'évènementiel, de la culture, mais avec aussi de la formation, de l'éducation. C'est un projet ambitieux qui permet de réduire l'empreinte et qui contribue à la mise en œuvre du plan climat de la Ville de Paris.

M. Jonathan SOREL juge que c'est une délibération structurante, c'est une feuille de route sur plusieurs années sur un sujet essentiel par rapport aux transformations écologiques et sociales à venir pour la Ville de Paris. M. Sébastien DULERMO a raison, l'économie circulaire est un sujet, tout le monde est pour. C'est d'autant plus une raison pour s'y intéresser et regarder de quoi on parle puisqu'en général, quand tout le monde est pour, c'est dans le faire qu'on va trouver la différence. Du point de vue de l'ambition, il invite tout le monde à regarder le tableau présenté dans le bilan. C'est une délibération assez bien faite, assez agréable et didactique à lire. Dans le tableau du bilan, on voit un comparatif des objectifs nationaux qui sont dans la loi de transition énergétique et les objectifs parisiens. Cela permet de voir en un clin d'œil qu'il y a quand même un certain volontarisme à l'échelle de la Ville de Paris : réduire la quantité de déchets ménagers, -10% en 2020, dans la loi trajectoire zéro déchet à Paris ; généraliser le tri des déchets organiques en 2025, dans la loi à l'horizon 2020 à Paris ; trier tous les emballages plastiques, c'est avant 2022 dans la loi de transition énergétique à l'échéance 2019 à Paris, etc. Donc d'un point de vue de l'ambition, ce tableau est assez clair, sans revenir sur l'ensemble des actions qui y sont présentées. C'est un document important.

M. Jonathan SOREL veut insister sur un point : le développement du réemploi et de la réutilisation, c'est un sujet qui lui tient à cœur. Il pense que l'économie circulaire a pendant des années été réduite à une notion de recyclage. Or, aujourd'hui, avec la limitation des ressources naturelles, il faut développer de plus en plus ce qui est de l'ordre de la réutilisation, c'est-à-dire la prévention : tout ce qui ne devient pas un déchet est bon à prendre. Il faut pousser tous les dispositifs qui permettent de donner une deuxième vie à un déchet en le réparant, en le transformant, etc.

En parlant des actes, après les ambitions, il a noté un chiffre qu'il trouve vraiment intéressant : il y a 40 structures de réutilisation, de réemploi en Île-de-France, 14 à Paris. En 2016, les ressourceries sont des dispositifs non écréments, c'est-à-dire quand les ménages apportent des choses, on ne leur dit pas : « Non, ça, je ne prends pas. », contrairement à d'autres, par exemple, le marché privé qui ne fait pas une mission d'intérêt général qui va dire : « Non, ça, ça n'a pas de valeur ajoutée. Je ne veux pas de votre truc. » La ressourcerie va tout accepter, elle est non écrémentée. En 2016, 2 230 tonnes de déchets ont été traitées, on est vraiment au-delà de la sensibilisation et des petits gestes, on commence à atteindre des masses critiques intéressantes, même si on est loin du recyclage industriel. Sur les 2 230 tonnes de déchets collectés, 1 990 ont été réemployées. On a évité en quelque sorte quasiment 80 ou 90% de déchets à travers ce travail qui est en plus pourvoyeur d'emplois non délocalisables puisque pour refaire le pied d'un meuble par exemple, il ne faut pas un robot, il faut un savoir-faire artisanal. Alors que les professionnels du secteur s'étaient plaint de l'absence de la dimension réemploi dans la feuille de route gouvernementale sur l'économie circulaire, elle est présente ici. M. Jonathan SOREL pense qu'il faut l'accompagner au niveau local. Il manque un équipement de type ressourcerie dans le 9<sup>e</sup> arrondissement et espère trouver des locaux, que tout le monde se mobilise pour créer ce type d'équipement très utile.

M. Sébastien DULERMO approuve ces propos et rappelle que pour la ressourcerie, il est prévu d'essayer de trouver des locaux adaptés, notamment par la taille, car on dispose de peu de locaux de cette taille et que les prix des loyers sont très élevés. La moyenne de budget est d'environ 200 € le m<sup>2</sup> alors que le prix à Paris est plutôt du 300 € le m<sup>2</sup>. Le 9<sup>e</sup> arrondissement n'est pas un quartier très facile pour accueillir ce type d'activité. Il se déclare très favorable à avoir ce type d'activité et ceux qui veulent participer à cette recherche sont les bienvenus.

Madame le Maire informe qu'elle a rencontré la Ministre Mme Brune POIRSON pour impliquer le 9<sup>e</sup> dans la préparation de la loi sur l'économie circulaire qui sera présentée par le gouvernement à la fin de l'année. Elle est intéressée par la question des mégots et l'exécutif souhaite apporter sa pierre à l'édifice. Cette délibération rappelle le défi actuel de devenir des citoyens éco responsables, de sensibiliser les petits, les grands, les collectivités, les entreprises à un défi qui oblige à repenser la façon de consommer, la façon de vivre tout simplement. Les élus y sont extrêmement sensibles et l'ont démontré dans leurs responsabilités depuis 2014 avec Mme Gypsie BLOCH, avec M. Sébastien DULERMO. Comme la Maire, ils sont sensibles à ces questions qui sont aussi des facteurs d'emploi et des créateurs de richesse. Les déchets deviennent une richesse, on le constate dans le recyclage des mégots avec une entreprise en Bretagne, avec laquelle la Mairie du 9<sup>e</sup> travaille, qui crée des emplois ou une filière.

**Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2018.DEVE.159.**

DÉLIBÉRATION 09.2018.115 (2018.DEVE.162) - INFORMATION ET CONSULTATION DU CONSEIL DE PARIS SUR LA PROCÉDURE D'ADOPTION DU RÈGLEMENT DES PARCS ET JARDINS.

Rapporteur : M. Sébastien DULERMO, Adjoint à la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

M. Sébastien DULERMO expose que la refonte du règlement des parcs et jardins de la Ville est un gros chantier mené par sa collègue Mme Pénélope KOMITÉS en charge de ces sujets à la Ville. C'est un sujet très sérieux régulièrement abordé en Conseil d'arrondissement, c'est un gros travail de concertation auprès des Mairies d'arrondissement, des associations, etc. On a tous un avis différent sur certains sujets qui sont dans ce règlement, sur la cigarette dans les aires de jeux ou bien dans les squares en général, sur l'interdiction à tous les espaces verts de la consommation d'alcool, sur la présence des vélos dans certaines allées ou pas. En revanche, il aimerait vraiment revenir sur un point sur lequel les élus insistent depuis 2014 et qui présente une difficulté, c'est l'article 5 qui concerne l'activité et comportement du public. M. Sébastien DULERMO en donne lecture : « *Les activités et comportement de nature à troubler la jouissance paisible des sites, à porter atteinte à la tranquillité et à la sécurité du public, à causer des dégradations à la végétation, aux ouvrages ou aux immeubles abordant certains espaces verts, à générer des pollutions diverses sont interdits.* » Or, le règlement ne traite pas cette difficulté. Le manque de surveillance s'est accru depuis 2014 où chaque année on enlève des heures de gardien, maintenant, on les a supprimées totalement. Ce sont finalement des patrouilles qui tournent sur l'ensemble des squares et qui sont présentes maintenant sur certains squares, juste à la fermeture du square, sans aucune présence dans la journée. On se rend compte que cela a une incidence, d'une part sur les désagréments, les nuisances dans les squares, mais aussi en termes d'investissement et de budget d'entretien car les squares sont plus vite dégradés : bouches d'arrosage dégradées régulièrement, des jeux, des barrières, des espaces végétalisés qui sont très vite endommagés. Il est bien beau d'avoir fait un nouveau règlement, mais si on ne met pas les moyens pour arriver à faire respecter cet article qui est le plus important du règlement, on n'a pas résolu le problème. Un nouveau règlement, oui, mais pourquoi faire ? Il est dommage de ne être allé jusqu'au bout, mettre les moyens, et notamment les moyens donnés à la DPSP pour arriver à contrôler ces espaces qui sont très importants, surtout qu'il n'y en a pas beaucoup dans le 9<sup>e</sup> arrondissement. M. Sébastien DULERMO propose donc un avis défavorable. Il présente ensuite un vœu attaché à cette délibération.

**Un avis défavorable est émis par 11 voix contre et 2 voix pour (Mme Pauline VÉRON et M. Jonathan SOREL) sur le projet de délibération 2018.DEVE.162.**

VŒU 09.2018.116 - VŒU À LA MAIRE DE PARIS, PRÉSENTÉ PAR DELPHINE BÜRKLI ET L'EXÉCUTIF MUNICIPAL DU 9<sup>E</sup>, RATTACHÉ AU PROJET DE DÉLIBÉRATION 2018.DEVE.162, RELATIF À LA PRÉSENCE D'AGENTS DE LA DPSP DANS LES PARCS, JARDINS ET SQUARES.

M. Sébastien DULERMO présente un vœu qui sera discuté au Conseil de Paris mais présenté au nom de l'Exécutif du 9<sup>e</sup> arrondissement pour amender le projet de règlement et pour parler des vrais sujets, pour répondre aux attentes et aux besoins de la population.

M. Sébastien DULERMO indique que le vœu demande clairement la présence d'agents et de surveillance, que cette présence soit renforcée dans les parcs, dans les jardins, et particulièrement dans les cinq squares présents dans l'arrondissement, demande émise depuis 2014 et non réalisée depuis cette date.

Mme Pauline VÉRON constate que le règlement n'est pas extrêmement modifié. Il y a quand même quelques nouveautés, notamment le renforcement de la protection de la place de la biodiversité pour bien rappeler que le plan biodiversité de la Ville passe par la protection de la faune et de la flore des espaces verts. Le nouveau règlement apporte des précisions sur l'accès aux pelouses, sur l'usage des vélos, des trottinettes pour mieux préciser ce qui est autorisé, ce qui ne l'est pas, mais il y a toujours été question de la possibilité pour les petits de pouvoir faire du vélo à certains endroits. Comme dans le 9<sup>e</sup> arrondissement les squares sont petits, la question est complexe parce qu'il n'y a pas beaucoup d'espaces. Mais pouvoir autoriser des petits à apprendre à faire du vélo dans les Buttes Chaumont ou dans des squares plus grands, sur des allées goudronnées, sont des choses prévues dans le nouveau règlement. On y trouve aussi la lutte contre la pollution lumineuse pour limiter un certain nombre d'éclairages dans le cœur des parcs et jardins de la Ville de Paris.

Concernant la question de la sécurisation des espaces verts, Mme Pauline VÉRON souhaite apporter quelques éléments objectifs dans le débat. Elle indique que jamais à Paris, il n'y a eu un gardien de square par square, cela n'existait pas puisque les gardiens étaient souvent répartis sur plusieurs squares, parfois le matin dans l'un des squares, parfois l'après-midi dans un autre square. Il y a une volonté de la nouvelle direction de la protection de la sécurité publique de la Ville de Paris qui a été considérablement renforcée puisque précédemment c'était 1 000 agents qui étaient sur le terrain pour sécuriser et faire de la prévention, aujourd'hui, ce sont 3 200 agents qui sont dans cette direction. Il y a eu un transfert de par la loi d'un certain nombre d'agents de la préfecture de police dans cette direction de la Mairie de Paris. Dans le cadre de la réforme de la direction de la protection de la sécurité de la Ville de Paris, il y a une réorganisation globale des missions de sécurisation. Avant, il y avait des agents qui sécurisaient l'espace public, la voirie, les trottoirs, les rues, d'autres étaient les agents d'accueil et de surveillance des parcs et jardins. Il a été décidé qu'ils seraient tous regroupés dans la direction de la protection de la sécurité et qu'il n'allait plus y avoir ceux qui ne surveillent que les espaces verts, ceux qui ne surveillent que l'espace public, mais qu'il allait y avoir un quadrillage, une sécurisation, une surveillance globale des arrondissements avec des agents qui peuvent à la fois sécuriser l'espace public et les espaces verts. Ce ne sont pas deux catégories d'agents différents, c'est une réorganisation du travail qui concerne l'ensemble de Paris et qui a eu pour effet d'augmenter de manière significative la présence des agents de cette direction dans les espaces verts de la Ville de Paris. Cette réorganisation a permis de rationaliser, de mieux répartir les différents agents qui sont plus nombreux puisqu'on est passé de 1 000 à 3 200. Quand on compare à l'organisation précédente en 2016, on a 20% de plus de missions des agents dans les espaces verts de la Ville, on a 33% d'interventions en plus dans les espaces verts de la part de ces agents et 32% de temps passé par les ISVP, les agents de sécurisation de la Ville de Paris dans les espaces verts.

Mme Pauline VÉRON indique que lorsque l'exécutif considère que cette réforme a entraîné un recul de la présence, de la surveillance des espaces verts, ce n'est pas ce que l'activité du travail de cette direction montre. Elle a toujours trouvé que les espaces verts n'étaient pas suffisamment sécurisés, notamment dans la précédente mandature. Elle a essayé aussi d'obtenir plus de postes pour surveiller les parcs et jardins pour qu'il y ait, dans la mesure du possible, un gardien par square.

Elle partage le fait que ce sont des lieux qui doivent être plus particulièrement surveillés que d'autres endroits, mais elle pense que cette réorganisation commence à porter ses fruits. Le renforcement de cette direction montre que, dans les faits, elle permet aux agents d'être plus présents qu'autrefois dans les espaces verts de Paris alors que l'exécutif demande un recrutement de personnel supplémentaire alors qu'on est déjà passé de 1 000 à 3 200. Tout à l'heure, dans le débat budgétaire, on entend un discours qui consiste à critiquer la Mairie de Paris en disant que manifestement, elle ne saurait pas gérer son budget alors que tout le monde convient et reconnaît que la Ville de Paris est très bien gérée d'un point de vue budgétaire. Mais ensuite, dans un certain nombre d'autres vœux, l'exécutif de l'arrondissement demande que le budget augmente par des créations de postes. Il est facile de dire d'un côté: « *Ça ne va pas. Vous ne gérez pas correctement, d'un point de vue budgétaire, la Ville.* » et d'un autre côté : « *Bon, ça ne va pas. En fait, il faudrait recruter plus d'agents.* » La Ville a à la fois recruté plus d'agents pour faire ces missions et par ailleurs, réorganisé leur travail. Voilà pourquoi Mme Pauline VÉRON votera pour le nouveau règlement des parcs et jardins qui est l'aboutissement d'un long travail de concertation et qui permettra de moderniser ce règlement, et ne votera pas le vœu rattaché à la délibération.

Madame le Maire observe que transfert ne veut pas dire création. Sur les 55 personnes attachées pour le 8<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> arrondissement, il ne faut pas oublier les repos, les 35h. Cela représente 20 personnes à l'échelle de trois arrondissements entre Alma Marceau et place de la République. Tout cela n'est absolument pas raisonnable.

M. Sylvain MAILLARD entend très bien ce que vient de dire Mme VÉRON. La réalité est que, s'il y a eu une amélioration si significative, ce n'est pas vraiment ce qu'on ressent, par exemple autour du square Berlioz. Si c'était vraiment la réalité des choses, la Maire de Paris actuelle, Mme Anne HIDALGO, ne proposerait pas une évolution sur la prochaine campagne électorale qui se profile en disant : « *Je peux, je veux et je réfléchis à une police municipale.* » C'est-à-dire qu'on va franchir un cap supplémentaire. Aux protestations de Mme Pauline VÉRON, M. Sylvain MAILLARD lui propose de prendre le pari que Mme Anne HIDALGO proposera une police municipale. Il estime qu'autour de la table, on peut tous s'accorder pour dire qu'on a un vrai souci. Et d'ailleurs, dans quelques mois, on aura l'occasion de voir que l'ensemble des programmes proposeront une police municipale avec probablement un débat sur l'armement, ou pas, sur les missions sur lesquelles il y aura évidemment des modifications. La réalité, c'est qu'on voit bien que la situation à l'heure actuelle ne correspond pas à ce qu'on attend dans une grande capitale européenne, cela s'est plutôt dégradé. Par exemple, dans le 9<sup>e</sup> arrondissement, le square Berlioz est un très bel équipement qui a été livré. Tous s'en sont réjouis, sont tous allés à l'inauguration. Il faut regarder ce qui se passe quelques mois après, c'est-à-dire une situation complexe. Il est vrai de dire que des patrouilles passent. Est-ce que c'est suffisant ? On sait que bien que non. Ça empêche probablement certains excès, mais on sait bien que ça ne suffira pas. M. Sylvain MAILLARD se déclare très surpris de la position de Mme Pauline VÉRON et pense qu'elle sera amenée à évoluer dans les mois qui viennent. Il se rangera à l'avis de l'exécutif et votera contre cette délibération.

Mme Gypsie BLOCH répond à Mme Pauline VÉRON qui a pris la parole en lui disant qu'elle souhaitait être objective et donner des chiffres. Elle pense qu'il n'y a pas meilleure objectivité que le constat du terrain. Et en tant qu'élue de terrain, elle constate tous les jours qu'on a des soucis de sécurité dus à un manque d'effectif. Elle ne sait pas où sont toutes les personnes recrutées, mais en tout cas elles ne sont pas sur le terrain, et plus particulièrement sur les parcs et jardins. C'est le sujet sur lequel en tant que déléguée à la petite enfance et aux affaires scolaires, elle reçoit le plus de sollicitations et d'alertes de parents. Non les squares, y compris dans le 9<sup>e</sup> arrondissement, ne sont pas suffisamment sécurisés et un gardien dans un square permettrait de sécuriser davantage, mais aussi d'avoir des contacts avec les personnes, y compris que ce soit les jeunes qui ne sont pas toujours de grands délinquants. Parfois, ce sont des jeunes lycéens, sur le square d'Anvers, ce sont les lycéens de Jacques Decour. Mais si on les laisse faire, ils prennent des habitudes inacceptables dans un square. La réalité de terrain est très importante à prendre en compte pour être objectif sur ce sujet.

M. Jean-Baptiste de FROMENT pense au débat d'il y a quelques années sur le sentiment d'insécurité. Il y a un sentiment partagé sur le fait que la Ville n'est pas tenue. Et c'est le moment où la municipalité centrale choisit de proposer, alors que les moyens ne sont pas là, que ce qui est attendu en termes d'entretien, de respect de l'espace public n'est pas assuré, une réglementation qui malgré tout va dans un sens plus libéral, qui offre plus de possibilités, qui donc va accroître le désordre alors qu'on a un besoin de remise en ordre. Pour répondre à l'argument selon lequel d'un côté, on dit que la Ville n'est pas gérée, et de l'autre on demande des moyens supplémentaires, M. Jean-Baptiste de FROMENT déplore une dérive des effectifs de la Ville très impressionnante puisque maintenant, on est à peu près à 53 ou 54 000 agents. Si on ajoute le personnel, les sociétés des économies mixtes, il y en a pratiquement 65 000. Il pense donc qu'on peut à la fois réduire la voilure en termes de masse salariale et redéployer plus d'agents sur le terrain, mais cela suppose de faire une vraie réforme des ressources humaines, de regarder les obligations de service, enfin, cela suppose une vraie remise à plat qui évidemment n'est pas faite sur cela comme sur le reste.

Madame le Maire souhaite une vraie reprise managériale de la Ville.

M. Sébastien DULERMO précise, sur la réalité du terrain, qu'il y avait avant un gardien sur le square Montholon et un gardien sur le square d'Anvers présents entre 6 et 7h dans la journée selon leurs horaires, leur temps de travail. Leur temps de travail était fixé par rapport à l'heure de fermeture du square et ils étaient présents sur toute cette période. On ne peut pas dire que maintenant, les agents et la patrouille qui ne comporte même pas 20 agents, si on compte les congés, les RTT, soient aussi présents dans les squares. Il ne comprend pas que l'on arrive à dire qu'il y a autant de présence qu'avant, sinon plus, alors que deux personnes étaient constamment présentes pendant 7h de la journée sur le square d'Anvers et sur le square Montholon. Mathématiquement, il ne voit pas comment on peut défendre cette position. Il faut admettre qu'on a un réel problème et que la une présence est vraiment en deçà de ce qu'on devrait avoir sur le terrain.

Madame le Maire ajoute qu'il y a un vrai problème d'ordre public, une mauvaise articulation entre les services de police nationale et la DPSP qui reste un embryon de police municipale. Les élus ont été, une fois de plus, témoins l'après-midi même, place Adolphe Max de l'absence de consignes claires de la DPSP et ont constaté le manque d'effectifs. Certes, il y a l'aspect répression mais l'aspect prévention est vraiment très important puisqu'il ne s'agit pas de toujours être en réaction. On a évoqué les abords de lycée qui ont besoin d'agents municipaux, qui appartiennent à une police municipale, qui travaillent sur la prévention des risques pour les jeunes.

M. Alexis GOVCIYAN rappelle que le quotidien, ce sont des parents, ce sont des familles qui ont des difficultés pour leurs enfants, pour leur santé et pour leur sécurité, ce sont des squares, notamment le square Berlioz où on trouve des seringues, on trouve plein de produits divers et variés qui ne sont pas du tout pris en charge. C'est un vrai souci. Les élus reçoivent régulièrement des parents pour parler de tout cela et sans vouloir polémiquer avec sa collègue parce que tel n'est pas le propos, il souhaite quand même qu'on rétablisse les choses. Sur les 3 200 agents théoriques dont on parle pour Paris, il s'agirait en fait de 55 pour les 8<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> arrondissements, tout en faisant abstraction des congés, RTT, etc. Donc on est loin du compte. Et lorsqu'on est rue de Liège et qu'on doit aller à l'autre bout du 9<sup>e</sup> ou dans le 10<sup>e</sup>, c'est compliqué, c'est cela la réalité. Il ne faut pas se voiler la face parce que le sujet est grave. Il s'agit à la fois de la santé, de la sécurité des enfants, mais aussi plus généralement des riverains. Lorsque l'on fait une réunion publique sur la lutte contre les incivilités, les remontées de terrain sont catastrophiques. Les agents de la DPSP ne peuvent pas répondre à ces problématiques. Au lieu de faire un énième règlement sur les parcs et jardins, M. Alexis GOVCIYAN aurait préféré un règlement sur la gouvernance des différents services et des différentes actions parce qu'il y a un vrai problème de gouvernance. Il ne suffit pas de dire qu'on fusionne des services pour que ça marche. S'agissant de la DPSP, malgré l'intérêt et la compétence des agents et leur dévouement, cette direction ne marche pas. Soit on dit : « *Mais non, ça va marcher, etc.* » soit on prend acte des réalités et on s'attelle à la tâche. C'est ce que les élus invitent à faire et c'est pour cela qu'ils invitent à voter ce vœu qui est un début, c'est-à-dire que les parcs et jardins doivent être sécurisés par la présence d'agents.

Madame le Maire précise que c'est l'ensemble des territoires de Paris qui est concerné par le sujet. Dans le 18<sup>e</sup> arrondissement, deux squares au moins sont fermés à la population aujourd'hui parce qu'ils ne sont plus tenus. On n'en est pas là dans le 9<sup>e</sup> arrondissement, mais cette fermeture de squares dans le 18<sup>e</sup> arrondissement est quand même assez symptomatique du malaise vécu à Paris aujourd'hui.

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2511.12 ;*

*Vu l'article 19 du Règlement Intérieur ;*

*Vu le vœu présenté par M. Sébastien DULERMO, Adjoint à la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement ;*

**Est adopté par 11 voix pour et 2 voix contre (Mme Pauline VÉRON et M. Jonathan SOREL) le vœu suivant :**

*Considérant que le nouveau règlement des parcs et jardins ne sera effectif qu'avec le contrôle des agents de la DPSP ;*

*Considérant que la réforme de la DPSP qui a intégré des agents d'accueil et de surveillance de la DEVE a conduit à une diminution de la présence des agents dans les parcs et jardins ;*

*Considérant qu'en l'absence d'agents de surveillance, les parcs et jardins font l'objet d'occupations illicites en tout genre, aussi bien le jour que la nuit ;*

*Considérant que l'insuffisance de moyens humains pose aussi la question du contrôle de la bonne conformité des installations, notamment des aires de jeux ;*

*Considérant que les parcs, jardins ou squares qui ne font pas l'objet de présence régulière d'agents sont aussi les plus sales ;*

*Considérant que les squares sont les espaces verts où les agents sont le moins présents ;*

**Delphine BÜRKLI et l'exécutif municipal du 9<sup>e</sup> émettent le vœu :**

- **Que la présence d'agents de surveillance soit renforcée dans les parcs, les jardins et particulièrement les squares.**

DÉLIBÉRATION 09.2018.117 (2018.DVD.106) - RUE CAUMARTIN (9<sup>E</sup>) - CONVENTION D'OFFRE DE CONCOURS ENTRE L'OLYMPIA ET LA VILLE DE PARIS POUR L'ÉLARGISSEMENT DU TROTTOIR AUX DROITS DES NUMÉROS 4 ET 6.

Rapporteur : M. Sébastien DULERMO, Adjoint à la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

M. Sébastien DULERMO explique qu'il s'agit d'un agrandissement de trottoir au niveau de la sortie de secours sur la rue Caumartin au niveau des numéros 4 et 6. C'était une demande de l'Olympia d'agrandir ce trottoir parce qu'il y a de nombreux piétons à cet endroit-là. Pour ce faire, l'Olympia versera cette somme à la Ville de Paris. Les travaux seront réalisés par la Ville de Paris directement. C'est une délibération plutôt technique.

Madame le Maire indique que c'est un sujet sur lequel elle s'est investie. Il y avait un problème de sécurité pour les habitants et les visiteurs qui se retrouvaient souvent sur la chaussée et non sur le trottoir. Cette délibération arrive au conseil pour être réalisée dans les meilleurs délais.

M. Sylvain MAILLARD note qu'il y avait un souci avec le kiosque sur la place devant l'Olympia car les pompiers ne pouvaient accéder de façon correcte et souhaitable dans une opération rapide devant l'Olympia. Est-ce que l'élargissement du trottoir permet un accès plus rapide aux pompiers en cas d'incendie ou d'évacuation rapide ?

M. Sébastien DULERMO se renseignera.

**Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2018.DVD.106.**

DÉLIBÉRATION 09.2018.118 (2018.DAE.246) - MARCHÉS DÉCOUVERTS ALIMENTAIRES - PRINCIPE DU RENOUVELLEMENT DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC.

Rapporteuse : Mme Sylvie LEYDET, Adjointe à la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

VŒU.09.2018.119 - VŒU À LA MAIRE DE PARIS, PRÉSENTÉ PAR DELPHINE BÜRKLI ET L'EXÉCUTIF MUNICIPAL DU 9<sup>E</sup>, RATTACHÉ AU PROJET DE DÉLIBÉRATION 2018.DAE.246, RELATIF À LA CRÉATION D'UN MARCHÉ ALIMENTAIRE RUE SAINTE-CÉCILE.

Mme Sylvie LEYDET explique que cette délibération propose de valider le principe de la délégation de service public des marchés découverts alimentaires et biologiques pour une durée de 6 ans au lieu de 4, et la réduction du nombre de secteurs délégués à deux contre trois actuellement. Les délégations de service public pour la gestion des marchés alimentaires découverts arriveront à échéance le 31 octobre 2019, la procédure de renouvellement des DSP est juridiquement très formalisée et s'étend sur une longue période. Les premières étapes de cette procédure ont été engagées en début d'année 2018 et la Mairie du 9<sup>e</sup> a été sollicitée sur le fonctionnement des marchés en février dernier et a réitéré à cette occasion sa demande de création d'un marché alimentaire rue Sainte-Cécile ainsi qu'elle l'avait déjà fait, dès le début de la mandature auprès de Mme Olivia POLSKI, adjointe au Maire, adjointe à la Maire de Paris en charge du commerce. Elle rappelle que le 9<sup>e</sup> arrondissement ne compte qu'un seul marché alimentaire place d'Anvers, avenue Trudaine dans le nord-est de l'arrondissement. À la suite de nombreuses demandes d'habitants, puis du travail réalisé par le conseil de quartier du Faubourg Montmartre, Madame le Maire du 9<sup>e</sup> a souhaité qu'un second marché alimentaire soit implanté au sud de l'arrondissement, rue Sainte-Cécile, de la rue du Faubourg Poissonnière à la rue de Trévise. En effet, il manque des commerces de bouche dans ce quartier plus densément peuplé que les autres et situé à proximité du 2<sup>e</sup> et du 10<sup>e</sup> arrondissement. Le jour de tenue de ce marché demandé serait soit le samedi, soit le dimanche. Cette demande a été de nouveau formulée par lettre en date du 15 février 2018 à Mme POLSKI ainsi qu'à la direction de l'attractivité et de l'emploi. Depuis, aucun point d'étape ni calendrier n'a été proposé en vue de la création de ce marché. Dans la délibération soumise aujourd'hui, seule la création de trois marchés biologiques et d'un marché nocturne inscrits dans le programme de la mandature de Mme Anne HIDALGO sont mentionnés. Mme Sylvie LEYDET propose de s'abstenir, sous réserve de l'adoption en Conseil de Paris du vœu à la Maire de Paris en demandant la mise en place dans le 9<sup>e</sup> arrondissement d'un second marché alimentaire découvert non sédentaire rue Sainte-Cécile soit le samedi, soit le dimanche.

Mme Pauline VÉRON confirme que cette délibération est le renouvellement du principe que l'on confie par délégation de service public la gestion des marchés à des professionnels qui s'occupent de l'organisation de l'entretien et de toute l'organisation des marchés découverts à Paris. Il y a quelques modifications dans les modalités de cette nouvelle délégation de service public.

Il y a 70 marchés à Paris et cela fait partie de la qualité de vie parisienne de pouvoir avoir accès à un marché dans une grande métropole comme Paris, notamment avec des produits de qualité. La plupart des Parisiens ont accès à un marché à proximité s'ils souhaitent pouvoir aller faire leur marché ce qui fait partie d'un moment plutôt agréable de la vie. Cela va permettre de continuer à avoir ces marchés. Elle précise que dans cette nouvelle délégation de service public, on en profite pour demander au gestionnaire de renforcer l'animation et l'attractivité des marchés, pour essayer de renouveler, de moderniser la gestion de marchés, améliorer la collecte des déchets et le nettoyage des marchés et pouvoir intégrer dans les clauses de cette délégation de service public tout ce que l'on souhaite mettre en œuvre dans le cadre du plan d'économie circulaire et du plan zéro déchet de la Ville. Cela permet de mettre toutes ces priorités en cohérence et d'accentuer les actions en faveur du développement durable et de l'économie sociale et solidaire à l'intérieur des marchés alimentaires.

Mme Pauline VÉRON note que l'exécutif dépose un vœu pour la création d'un marché rue Sainte-Cécile. Comme cela a été rappelé, c'est une demande formulée depuis longtemps à la Mairie de Paris. Elle ne connaît pas très bien le dossier et n'a pas suivi les détails des discussions avec l'hôtel de ville. A priori par principe, elle se déclare toujours ouverte à la création d'un marché dans l'arrondissement. Elle avait eu le plaisir de participer à la création auprès de M. Jacques BRAVO du marché de la place d'Anvers qui était déjà une vraie avancée parce qu'on n'avait pas vraiment de marché. On avait la rue des Martyrs qui est devenue une rue marché véritablement avec la piétonisation le dimanche. Alors pourquoi ne pas faire un autre marché découvert ? Il lui semble que lorsqu'on a évoqué ce sujet en Conseil d'arrondissement et en Conseil de Paris, sa collègue Mme Olivia POLSKI avait évoqué des contraintes, notamment techniques, qui faisaient que ça avait l'air d'être compliqué de faire un marché à cet endroit. Elle se souvient d'études de commercialité qui sont nécessaires pour voir s'il y a véritablement des clients potentiels dans ce secteur qui feraient que le marché fonctionnerait. C'est ce qui avait été fait pour le marché d'Anvers pour voir l'impact pour les quelques commerçants de bouche qui existent dans le secteur. Il y a des choses qui doivent expliquer le fait que ce marché n'a pas pu encore voir le jour alors qu'il est souhaité. Donc ne connaissant pas tous les éléments, Mme Pauline VÉRON s'abstiendra sur le vœu et attendra les éléments de sa collègue en Conseil de Paris qui répondra au vœu afin de se faire un point de vue plus précis de la situation.

Madame le Maire assure qu'il n'y a pas de contraintes techniques. Il fallait attendre le renouvellement de cette délégation de service public pour présenter la création. Elle veut croire que dans la précipitation de la rédaction de cette délibération, on ait oublié de parler du 9<sup>e</sup> arrondissement. Elle pense que c'est un simple oubli puisqu'on parle de la création de trois marchés bios dans le 12<sup>e</sup>, dans le 18<sup>e</sup> et dans l'est de Paris. Elle espère que ce vœu sera adopté à l'unanimité du conseil et qu'il pourra être rattaché à la délibération puisque le principe était que cette demande puisse s'inscrire dans le renouvellement de la délégation de service public.

M. Sylvain MAILLARD espère obtenir le soutien de Mme Pauline VÉRON, parce que Madame le Maire a écrit fin 2014 à Mme POLSKI et n'a reçu aucune réponse alors qu'il y avait l'ouverture de trois marchés, on était même prêts à réfléchir à un marché biologique.

Puis on a réfléchi sur la typologie de clientèle possible et cela paraissait un peu compliqué. On était même ouverts à réfléchir sur une journée différente du samedi et du dimanche, même si évidemment ce serait plus favorable un samedi ou un dimanche, une journée différente parce que l'idée n'est pas de remplir avec des volants un marché qui serait de moyenne qualité ou de basse qualité, mais vraiment de faire quelque chose de bien, de réfléchir à la taille du marché. Mais très clairement, on est tous d'accord autour de cette table pour dire qu'il y a un manque dans cette partie du 9<sup>e</sup> arrondissement. Donc M. Sylvain MAILLARD l'appelle à voter ce vœu qui n'engage finalement rien d'autre qu'une consultation mais qui permettrait à Mme POLSKI de se dire que l'ensemble des conseillers d'arrondissement du 9<sup>e</sup> souhaitent qu'elle se penche réellement, ou au moins qu'elle apporte une réponse cohérente à cette demande transpartisane pour faire en sorte simplement qu'on ait un marché dans cette partie de l'arrondissement qui a quand même beaucoup moins de commerçants de bouche qu'une grande partie du reste de l'arrondissement.

Madame le Maire ajoute que c'est un quartier qui a beaucoup évolué ces dernières années. C'est un quartier qui ne vivait pas le samedi puisque c'était dans le quartier juif de Paris qui a aujourd'hui évolué. Il y a beaucoup de familles de toute confession et toute origine dans ce quartier et qui ont besoin de s'alimenter.

Mme Sylvie LEYDET rappelle que c'est une demande qui est régulièrement faite par le conseil de quartier qui a, dès le début, demandé à ce qu'on étudie la possibilité de créer un marché dans cette partie de l'arrondissement.

Madame le Maire lui donne raison de souligner la concertation qui a été menée à la fois par elle-même et par M. Sylvain MAILLARD depuis 2014 auprès des institutions culturelles de l'arrondissement et de ce quartier du 9<sup>e</sup>, elles y sont très favorables.

M. Jean-Baptiste de FROMENT approuve la création du marché Sainte-Cécile. Sur la délibération du renouvellement des marchés découverts, il veut ajouter qu'on passe d'un système avec un allotissement avec trois délégataires à un système avec deux délégataires. Cela veut dire moins de concurrence, moins d'acteurs. À ce stade, cela paraît plutôt une régression, quelque chose de malsain, surtout qu'on sait qu'il y a parfois des possibilités d'entente dans ce secteur un peu particulier. Passer de trois délégataires à deux délégataires n'est pas une bonne chose.

Mme Pauline VÉRON intervient car elle est interpellée pour apporter son soutien. Ainsi qu'elle l'a dit tout à l'heure, elle attend la réponse de sa collègue au Conseil de Paris, Mme Olivia POLSKI, sur le dossier pour voir ce qu'elle votera au Conseil de Paris à propos du vœu porté par la Maire du 9<sup>e</sup>. Elle n'a pas ces éléments aujourd'hui, donc elle s'abstient sur ce vœu et se garde la possibilité de le voter, mais préfère avoir des éléments objectifs d'explication.

Madame le Maire remarque une mise en cause de son objectivité et ajoute que c'est un dossier qui est suivi depuis 4 ans avec les services de la DAE.

Elle espère surtout que ce n'est qu'un oubli et que le marché Sainte-Cécile va être rattaché à cette délibération tant attendue puisqu'après une interpellation au Conseil de Paris, elle avait l'assurance de pouvoir insérer ce projet au moment de la délibération. Elle espère que ce sera chose faite la semaine prochaine.

**Un avis favorable est émis par 2 voix pour (Mme Pauline VÉRON et M. Jonathan SOREL) et 11 abstentions sur le projet de délibération 2018.DAE.246.**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2511.12 ;*

*Vu l'article 19 du Règlement Intérieur ;*

*Vu le vœu présenté par Mme Sylvie LEYDET, Adjointe à la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement ;*

**Est adopté par 11 voix pour et 2 abstentions (Mme Pauline VÉRON et M. Jonathan SOREL) le vœu suivant :**

*Considérant que les marchés participent à la vitalité et à l'animation des villes ;*

*Considérant une attente très forte des habitants du 9<sup>e</sup> en ce sens portée par le Conseil de quartier Faubourg Montmartre et l'exécutif municipal du 9<sup>e</sup> ;*

*Considérant que le 9<sup>e</sup>, ne compte qu'un seul marché alimentaire découvert et non sédentaire, le vendredi après-midi place d'Anvers ;*

*Considérant le vœu adopté à l'unanimité par le Conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement en septembre 2015 ;*

*Considérant les courriers adressés depuis en ce sens à l'Adjointe à la Maire de Paris en charge des marchés alimentaires ;*

*Considérant que l'exposé des motifs de la délibération 2018.DAE.246 fait mention des 70 emplacements actuels sans évoquer la possibilité d'emplacements nouveaux comme celui de la rue Sainte-Cécile qui a pourtant fait l'objet d'études récentes par les services de la DAE ;*

**En conséquence, Delphine BÜRKLI et l'exécutif municipal du 9<sup>e</sup> émettent le vœu que la Maire de Paris :**

- **Mette en place dans le 9<sup>e</sup> un second marché alimentaire découvert non sédentaire rue Sainte-Cécile le samedi ou le dimanche.**

DÉLIBÉRATION 09.2018.120 (2018.DAE.272) - ATTRIBUTION D'INDEMNITÉS EXCEPTIONNELLES AUX KIOSQUIERS DE PRESSE PARISIENS (70.037,00 EUROS) - SIGNATURE DES CONVENTIONS AFFÉRENTES AUX INDEMNITÉS.

Rapporteuse : Mme Sylvie LEYDET, Adjointe à la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

Mme Sylvie LEYDET rappelle que lors du Conseil de Paris de mai 2016, la Ville de Paris a fait le choix d'attribuer à la société MédiaKiosk le marché de rénovation et modernisation de l'ensemble des 360 kiosques de presse parisiens. Les délais annoncés des opérations de remplacement ont été pour le moins fantaisistes.

Ainsi, comme cela a été le cas pour d'autres exploitants dans l'arrondissement et dans d'autres arrondissements, il a été décidé de verser des indemnités exceptionnelles sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris aux kiosques qui ont été trop durement impactés par une interruption d'exploitation. C'est donc l'objet de cette délibération. S'agissant de l'arrondissement, les indemnités proposées concernent les kiosques situés au 30 boulevard des Capucines, 2 place d'Estienne d'Orves, 2 avenue Trudaine, 62 boulevard Haussmann, 16 place du Havre et 14 rue de Châteaudun. En conséquence, elle invite à voter cette délibération.

Mme Isabelle VUGHT veut faire trois remarques. D'abord, les kiosques sont vraiment très laids. Ensuite, c'est un gâchis financier parce qu'elle se souvient que la Ville a dépensé de l'argent pour installer un kiosque place Lino Ventura et qu'un an après, ce kiosque tout neuf a été supprimé pour mettre une cabine à la place, c'est vraiment gâcher de l'argent. Troisièmement, plutôt que de s'intéresser à remettre des kiosques très laids là où il y en avait qui quand même avaient un certain charme, on devrait s'inquiéter des problèmes de sécurité des kiosquiers. On a tous entendu parler du kiosque de Barbès qui a dû fermer parce qu'il n'avait pas les garanties de sécurité dans l'exercice de sa profession. Ils ont trouvé un autre kiosquier. Pour l'instant, c'est réouvert. Elle pense que c'est un vrai sujet beaucoup plus important que de favoriser le design par certaines personnes bien vues de la Maire de Paris.

Madame le Maire la remercie pour cette réflexion et laisse la parole à M. Jean-Baptiste de FROMENT qui a participé à une commission in extremis pour les rendre moins laids...

M. Jean-Baptiste de FROMENT se déclare également d'accord avec Mme Isabelle VUGHT. Il indique que les kiosques sont moins laids qu'ils ne l'auraient été si n'était pas intervenue une espèce de commission de la dernière chance qui a dû travailler sur la base d'un cahier des charges et d'un marché qui était déjà attribué. Le vrai scandale est qu'en amont, il n'y ait pas eu un débat sur ces éléments qui sont structurants pour l'espace public. Ce sont 350 kiosques qui font l'image de Paris. On aurait dû évidemment associer le maximum d'acteurs et les Parisiens au choix esthétique. Ensuite, le marché aurait dû donner une part à l'esthétique très importante. Or, ça n'a compté que pour 7% dans le choix de l'attributeur. Et d'ailleurs, il se trouve que MédiaKiosk, la filiale de JCDecaux, n'avait pas gagné sur le critère esthétique mais a en fait remporté le match sur le critère financier. On a pu revoir un peu la copie avec des élus de tous bords politiques, on a un peu amélioré, notamment le toit, mais à l'extrême marge.

M. Sylvain MAILLARD remarque que sur les critères esthétiques, tout le monde est à peu près d'accord sur le fait que ce n'est pas une réussite. Mais il veut noter que la vie à l'intérieur d'un kiosque s'est quand même considérablement améliorée pour les kiosquiers. Il s'agissait de conditions inadéquates pour la capitale avec un kiosque vraiment hors d'âge, il faut quand même saluer l'avancée. Il pense que le confort de vie des kiosquiers, qui est une vie difficile, s'est largement amélioré.

**Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2018.DAE.272.**

DÉLIBÉRATION 09.2018.121 (2018.DAE.289) - ACTIVITÉS COMMERCIALES SUR DES EMPLACEMENTS DURABLES DU DOMAINE PUBLIC - CONVENTIONS.

Rapporteuse : Mme Sylvie LEYDET, Adjointe à la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

Mme Sylvie LEYDET expose que la présente délibération valide les attributions de commerce sur l'espace public suite aux commissions avec les Mairies d'arrondissement entre juin et octobre 2018, et autorise la Maire de Paris à signer avec les exploitants de ces commerces une convention d'occupation de domaine public fixant les modalités d'occupation et les conditions tarifaires annuelles. Dans le 9<sup>e</sup> arrondissement, cette commission s'est réunie le 21 septembre dernier et a renouvelé l'exploitation des commerçants situés au 6 boulevard Poissonnière, un commerce alimentaire, au 23 boulevard Haussmann, des accessoires. L'exploitant, était anciennement situé au 52 boulevard Haussmann, emplacement qui a été supprimé. Donc il s'installera 23 boulevard Haussmann. Autre emplacement, le 10 boulevard des Capucines qui est attribué à City Vision, service touristique et place Lina Ventura c'est un petit manège.

Madame le Maire précise que les élus ont beaucoup travaillé sur l'attribution de ces trois emplacements, puisque la place Lino Ventura était déjà occupée par le manège. Elle a beaucoup insisté pour qu'on supprime des emplacements qui présentaient des vraies difficultés en matière de sécurité et de cheminement piéton. Le 52 boulevard Haussmann en fait partie mais il y en a d'autres que Mme Sylvie LEYDET va détailler. Le 9<sup>e</sup> arrondissement est un des arrondissements à avoir demandé à ce qu'il y ait moins d'emplacements pour libérer l'espace piétonnier trop souvent encombré et on ne parle pas des trottinettes...

Mme Sylvie LEYDET ajoute, pour revenir à la délibération, qu'il a été demandé que ces commerces soient changés et rénovés en offrant des structures plus soucieuses d'une bonne insertion paysagère. Il faut se féliciter de la suppression de 6 emplacements qui présentaient des problèmes en matière de sécurité de cheminement piéton dont le 36 boulevard Haussmann, le 52 boulevard Haussmann, place du Havre, l'angle rue Gluck et boulevard Haussmann, place de l'Opéra sur le terre-plein et à la pointe Auber. Cette délibération prévoit que les emplacements vacants n'ayant pas fait l'objet de dépôt de candidature pourront être attribués par une procédure de gré à gré. C'est ce qui est proposé place d'Estienne d'Orves pour l'implantation d'un futur carrousel suite à la demande faite auprès de Mme Olivia POLSKI et aux réunions sur place avec les services de la DAE. Elle propose de voter cette délibération.

Madame le Maire confirme que les élus ont bien regardé l'insertion paysagère, la qualité des produits et leur provenance.

M. Sylvain MAILLARD félicite Mme Sylvie LEYDET pour son travail car il est compliqué. Ce sont des dossiers sur lesquels il a eu à travailler et il sait que c'est toujours difficile parce que ce sont des situations humaines souvent, mais avec aussi un besoin d'évolution de la Ville. Trouver non seulement la réponse humaine mais aussi la réponse d'une ville qui doit évoluer est compliqué. Il votera cette délibération avec grand plaisir.

Madame le Maire Précise que le manège place Lino Ventura va être changé avant les fêtes de Noël pour le plus grand plaisir des petits.

**Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2018.DAE.289.**

DÉLIBÉRATION 09.2018.122 (2018.DLH.254) - CRÉATION D'UN SERVICE NUMÉRIQUE DE DÉMATÉRIALISATION DES DEMANDES DE CHANGEMENT D'USAGE DE LOCAUX D'HABITATION - MODIFICATION DU RÈGLEMENT MUNICIPAL.

Rapporteuse : Mme Sylvie LEYDET, Adjointe à la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

Mme Sylvie LEYDET prévient que les élus n'ont aucune opposition pour dématérialiser les demandes de changement d'usage des locaux d'habitation, bien au contraire, tout ce qui peut simplifier les démarches administratives va dans le bon sens. Néanmoins, la délibération qui est soumise va bien au-delà. Ainsi, sous couvert de dématérialisation, on leur soumet pas moins de 7 pages de modification du règlement municipal des changements d'usage. Le règlement municipal a été adopté en 2016 et modifié ensuite tous les ans. En format papier, il serait plein de ratures et aurait au moins une taille de 10 cm de haut. Aujourd'hui, il est proposé, sous couvert de modification mineure, des réformes importantes. Deux modifications ont attiré l'attention de Mme Sylvie LEYDET. La première est qu'il ne sera plus possible d'offrir en compensation des extensions de logement mais uniquement des nouveaux logements. Cette disposition lui semble avoir un impact négatif sur la qualité du parc privé et encourage ainsi la création de très petits logements. La seconde, c'est qu'il est proposé de faciliter pour les organismes HLM et les sociétés d'économie mixte, la création de commerces en rez-de-chaussée hors secteur de compensation renforcé pour participer à la requalification de quartiers en accompagnement des projets d'aménagement. Cette mesure lui semble mériter une étude d'impact, notamment sur l'exclusion des propriétaires privés de ce dispositif. Elle propose donc un avis défavorable d'autant plus que le règlement initial de 2016 a de nombreux effets négatifs. En effet, il décourage l'installation de médecins dans les quartiers pourtant en pénurie. Il bloque le marché de la transformation des bureaux en logements. Les modalités de la compensation conduisent à créer une source de financement pour le logement social sans créer de nouveaux logements. Et enfin, la liste des professions libérales qui peuvent créer des bureaux sans compensation est beaucoup trop importante et pourrait conduire par là-même à supprimer de nombreux logements.

M. Jonathan SOREL estime que Mme Sylvie LEYDET a dit beaucoup de choses derrière cette délibération qui pourrait paraître anodine mais qui est intéressante quand on tire le fil, on voit qu'il y a plein de sujets derrière. Il pense qu'elle ne comprend pas les deux objectifs par rapport à ce que cela suppose pour les acteurs du parc HLM et pour les acteurs privés. L'objectif de la politique de la Ville de Paris, c'est d'essayer d'encourager le logement accessible puisque c'est très difficile de se loger à Paris, tout le monde est d'accord, d'où l'idée d'avoir une politique ambitieuse sur le logement HLM pour faire de ces opérateurs habitat HLM des vrais acteurs de la Ville, qu'ils puissent installer des commerces ou des ressourceries. Par exemple, ça se fait beaucoup des ressourceries en rez-de-chaussée. Par contre, d'un autre côté, il faut réguler le marché privé et non pas interdire. Le réguler revient à limiter les effets pervers induits par l'offre et la demande.

M. Jonathan SOREL veut intervenir sur ce sujet. Puisqu'on demande aux gens de faire des efforts et de respecter les règles, notamment par rapport aux meublés touristiques, les fameux Airbnb, on les prend au mot : « Vous dites que c'est que pour arrondir les fins de mois, c'est l'économie du partage. Chiche. » Cela veut dire que si vous achetez plusieurs logements pour les mettre sur les plateformes, vous devenez des professionnels de « l'hôtellerie ». Vous n'êtes plus le gentil habitant qui arrondit ses fins de mois et si vous devenez des professionnels de l'hôtellerie, vous devez faire un changement d'usage. Ce qu'il trouve intéressant quand on a un discours de fermeté, c'est d'apporter aussi des solutions, et en l'occurrence d'essayer de simplifier le dispositif et le rendre compréhensible.

M. Jonathan SOREL n'est pas certain d'avoir convaincu Mme Sylvie LEYDET sur la nature de la simplification, mais il lui paraît une bonne chose d'aller vers une plateforme numérique et permettre aux personnes concernées d'avoir plusieurs outils, d'ailleurs le papier est toujours disponible. Il veut insister sur le fait que puisqu'on a d'un côté la main ferme pour réguler les dérives notamment liées aux meublés touristiques, il est important de pouvoir moderniser les outils qui permettent d'accompagner ces acteurs du privé qui veulent multiplier leurs logements et les mettre sur les plateformes de meublés touristiques, donc de les transformer d'un logement locatif en un logement pour touristes. D'où le changement d'usage possible sur cette plateforme.

M. Sylvain MAILLARD va s'abstenir sur cette délibération parce qu'il croit trouver un fond de vérité dans l'intervention de M. Jonathan SOREL dans la mesure où il a particulièrement travaillé, entre autres, sur l'article 51 de la loi ELAN qui parle de réforme et de fluidité.

**Un avis défavorable est émis par 10 voix contre, 2 voix pour (Mme Pauline VÉRON et M. Jonathan SOREL) et 1 abstention (M. Sylvain MAILLARD) sur le projet de délibération 2018.DLH.254.**

DÉLIBÉRATION 09.2018.123 (2018.DLH.263) - AVENANT N° 2 AU TRAITÉ DE CONCESSION D'AMÉNAGEMENT PASSÉ LE 13/12/2016 AVEC LA SOREQA PORTANT SUR LE TRAITEMENT DE DIVERS LOTS AFIN DE LUTTER CONTRE L'HABITAT INDIGNE ET DE CRÉER DES LOGEMENTS SOCIAUX.

Rapporteuse : Mme Sylvie LEYDET, Adjointe à la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

Mme Sylvie LEYDET indique que la SOREQA est une société d'économie mixte qui a pour objet de lutter contre l'habitat indigne. Depuis 2016, son périmètre ne se limite plus à l'échelle d'un immeuble mais à l'échelle d'un lot de copropriétés. Le périmètre de cette opération a été actualisé sur les éléments suivants : les lots d'habitat indigne, les lots de moins de 9 m<sup>2</sup>, et notamment les anciennes chambres de service, les lots adjacents et les surfaces de partie commune ici joint à un lot visé à l'un des deux alinéas précédents, ils permettent de créer des logements sociaux. Dans ce cadre, le droit de préemption urbaine renforcée est ainsi délégué à la SOREQA. Dans le 9<sup>e</sup> arrondissement, il est prévu d'intégrer une adresse supplémentaire dans le périmètre. Il s'agit du 81 rue Blanche. Il est proposé de créer deux logements sociaux d'une surface de 71 m<sup>2</sup> et de 83 m<sup>2</sup> en regroupant 17 lots dont deux chambres frappées d'un arrêté avec interdiction d'habiter. Cette opération nécessitera au total 7 relogements.

En résumé, il s'agit de faire de la préemption dans le diffus en se servant de prétexte d'insalubrité pour préempter plus largement. Puisqu'en effet, sur les 17 lots, il n'y a que deux lots considérés comme insalubres. Elle propose donc un avis défavorable tout en demandant en parallèle des éléments complémentaires sur le traitement de l'insalubrité à cette adresse.

Mme Pauline VÉRON a du mal à comprendre cette position. Pour elle, c'est vraiment une délibération exemplaire, c'est-à-dire qu'un opérateur de la Ville de Paris qui est la SOREQA a identifié des lots de copropriété, et notamment un certain nombre de chambres de bonnes qui sont insalubres. Il va les racheter, va les rénover et va en faire deux logements sociaux qui ne sont pas des petits logements sociaux. Souvent, elle entend dire que la Ville de Paris ne fait pas suffisamment de grands logements sociaux. Là, c'est un logement de 71 m<sup>2</sup> et un autre de 83 m<sup>2</sup>. On va reloger correctement les gens qui aujourd'hui vivent dans ces logements dont certains sont frappés d'un arrêté d'interdiction d'habiter. Tout est vertueux dans ce projet. Des gens vont être relogés alors qu'ils étaient mal logés, de l'habitat indigne va être transformé en deux grands logements sociaux qui vont pouvoir permettre de reloger deux autres familles. Donc évidemment, son Groupe votera pour cette délibération qui va dans le bon sens.

**Un avis défavorable est émis par 11 voix contre et 2 voix pour (Mme Pauline VÉRON et M. Jonathan SOREL) sur le projet de délibération 2018.DLH.263.**

DÉLIBÉRATION 09.2018.124 (2018.DJS.131) - MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF PARIS JEUNES VACANCES POUR 2019.

Rapporteure : Mme Adeline GUILLEMAIN, Adjointe à la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

Mme Adeline GUILLEMAIN explique qu'elle a organisé avec Mme Isabelle VUGHT notamment, au mois de mai dernier le jury de Paris Jeunes Vacances qui a attribué à 24 jeunes des chèques de 100 à 200 € pour une enveloppe globale de 3 400 € sur les 3 800 alloués. Le différentiel de 400 € s'explique cette année par une baisse des demandes et le laisser-aller de certains candidats dans la rédaction et la préparation des dossiers qui sont examinés de manière attentive car quelquefois ils sont incomplets. Si l'objet de ce dispositif, permettre à des jeunes en situation difficile de concrétiser des projets de vacances est noble, les nombreuses demandes d'amélioration du dispositif formulées les années précédentes sont restées lettre morte. Il faut être réaliste : octroyer 100 à 200 € permet rarement de financer des séjours de plus de 4 jours. On a toujours les mêmes interrogations sur l'utilisation de cet argent, quels sont les justificatifs de bon usage qui sont fournis a posteriori par les bénéficiaires ? On reçoit rarement la carte postale tant attendue, il faut être lucide. Ce dispositif est même aujourd'hui assez injuste car les jeunes qui ont de vrais et solides dossiers, qui auraient besoin d'un soutien financier n'ont pas forcément accès au dispositif. On a aujourd'hui du saupoudrage, au mieux. En conséquence, Mme Adeline GUILLEMAIN demande une nouvelle fois l'évaluation rapide de ce dispositif et si possible sa refonte. Comme les années précédentes, elle propose de s'abstenir sur ce vœu sans pour autant relancer le débat.

Madame le Maire souligne que ce dispositif a ses limites, c'est beaucoup d'argent public pour si peu de résultat et ceux qui en ont vraiment besoin ne rentrent pas dans ce dispositif, c'est bien dommage.

Mme Pauline VÉRON confirme que ce débat se tient chaque année. Elle constate que l'ensemble de l'enveloppe est de 150 000 € pour 10 500 jeunes, il ne s'agit donc pas d'un financement total pour un projet de voyage, c'est un complément qui permet de réaliser un projet de voyage. L'ensemble de l'enveloppe est consommé chaque année et elle est même sollicitée par certains arrondissements qui ont déposé des vœux pour pouvoir augmenter cette enveloppe parce qu'ils ont deux fois plus de demandes que de chèques vacances disponibles dans leur arrondissement, tellement il y a de jeunes qui demandent à pouvoir bénéficier de ce dispositif. Ce n'est pas le cas ici, mais dans d'autres arrondissements, ça ne se passe pas de la même façon. Elle rappelle que ce n'est pas un dispositif particulièrement social, c'est plutôt un dispositif qui a une vocation universelle d'accompagnement de jeunes qui manifestent une capacité à construire par eux-mêmes un projet de déplacement, soit en France, soit à l'étranger et de pouvoir le faire de façon autonome. Cela participe au plan parisien pour l'accès à l'autonomie des jeunes et permet chaque année à 1 500 jeunes de concrétiser un projet en ayant ce complément financier. Ce dispositif repose sur une répartition, une enveloppe pour chaque arrondissement en fonction de sa taille, mais dépend beaucoup de la mobilisation des acteurs jeunesse de l'arrondissement. Si dans certains arrondissements, il y a deux fois plus de demandes que de chèques disponibles, c'est parce que les structures jeunesse de l'arrondissement se mobilisent pour aller à la rencontre des jeunes, leur faire connaître le dispositif, pour leur dire de déposer un dossier, etc. Peut-être qu'il y a dans le 9<sup>e</sup> arrondissement, et on va peut-être en parler dans le cadre du contrat jeunesse, un travail à faire avec les acteurs jeunesse pour les renouveler, s'appuyer sur de nouvelles associations. On peut trouver plus de 38 jeunes sur le 9<sup>e</sup> arrondissement, ce qui permettrait de regarder entre différents dossiers ceux qui semblent le plus mériter une aide. Tout cela pourrait évoluer pour permettre à plus de jeunes d'en bénéficier. Mme Pauline VÉRON votera cette délibération qui permet la mise en place de ce dispositif qui n'est pas remis en cause dans la très grande majorité des arrondissements de Paris.

M. Sylvain MAILLARD rappelle à Mme Pauline VÉRON qu'elle avait promis l'année dernière d'améliorer le système parce qu'il est de sa responsabilité. Cette discussion est un marronnier. C'est un peu triste mais c'est la réalité. Il avait voté différemment en lui faisant confiance pour faire évoluer ce dispositif. Un an après, on s'aperçoit qu'il n'a pas évolué.

L'idée de financer, d'aider à l'autonomie des jeunes, il trouve que c'est plutôt bien, c'est une idée partagée par tous autour de la table. Très honnêtement, ce n'est pas digne clairement de l'utilisation de l'argent public ou de la gestion correcte d'une municipalité. La dernière fois, Mme Pauline VÉRON a ouvert une piste en disant : « Peut-être que nous, dans notre arrondissement, les structures jeunes ne sont pas assez mobilisées. » Peut-être. Mais il faut faire un effort parce qu'on ne peut pas continuer à en parler chaque année et dire : « Non mais il faut que ça s'améliore. » C'est de l'argent public même si ce n'est pas une enveloppe primordiale pour la Mairie de Paris, cela reste quand même quelque chose de non satisfaisant, en tout cas, dans le 9<sup>e</sup> arrondissement. Il espère vraiment qu'elle pourra améliorer le système.

Madame le Maire constate que ce dispositif est daté. Il ne répond absolument pas aux besoins. S'il s'agit évidemment de dire : « Tiens, tu as 100 € ou tu as 200 € maximum. » franchement ce n'est pas sérieux. Il faut des contreparties pour responsabiliser les citoyens dès leur plus jeune âge.

**Un avis favorable est émis par 2 voix pour (Mme Pauline VÉRON et M. Jonathan SOREL) et 11 abstentions sur le projet de délibération 2018.DJS.131.**

Madame le Maire annonce la délibération suivante, la signature du Contrat Jeunesse du 9<sup>e</sup> arrondissement, qu'elle a souhaité renouveler et construire parce que les jeunes sont une part importante du territoire et qu'il fallait un document, un point d'étape pour marquer l'attachement des élus aux propositions qui pouvaient être faites pour cette population.

DÉLIBÉRATION 09.2018.125 (2018.DJS.254) - SIGNATURE DU CONTRAT JEUNESSE DU 9E ARRONDISSEMENT.

Rapporteuse : Mme Adeline GUILLEMAIN, Adjointe à la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

Mme Adeline GUILLEMAIN expose que le Contrat Jeunesse a été élaboré par la Mairie du 9<sup>e</sup> et les jeunes et l'ensemble des acteurs institutionnels et associatifs de l'arrondissement. Il s'inscrit dans la continuité des actions et des politiques de la politique jeunesse menée depuis 2014. Pour la première fois dans le 9<sup>e</sup> et à Paris, les conseils de la vie collégienne et lycéenne, les CVC et les CVL, ont été directement associés à la conception du document. Elle les félicite et les remercie pour leur sérieux et leur investissement. Afin de s'adapter au plus grand nombre et de répondre aux attentes des jeunes du 9<sup>e</sup>, l'exécutif a proposé plusieurs axes dans ce contrat.

Favoriser l'insertion professionnelle et l'emploi. C'est le sens de l'action menée avec les partenaires associatifs, les bénévoles et les entreprises autour du forum des métiers. La Mairie du 9<sup>e</sup> accorde une attention particulière à ne laisser personne sur le bord du chemin et elle valorise les efforts personnels, le mérite, en organisant chaque année la cérémonie des élèves méritants, occasion de distinguer et de saluer la motivation et la détermination des jeunes. Cela s'inscrit dans le sens de ce Contrat Jeunesse.

Inculquer la citoyenneté et la solidarité dans un monde en pleine révolution numérique. À ce titre, le conseil municipal des enfants a été mis en place en 2016, la Mairie du 9<sup>e</sup> a été la première à l'accompagner. La Maire du 9<sup>e</sup> était aussi la première à accompagner le programme de formation et de sensibilisation des collégiens au comportement de prévention délivré par la brigade des sapeurs-pompiers de Paris et totalement gratuit. Il s'agit des cadets de la sécurité civile, le but est de sensibiliser la jeunesse à la culture du risque, à l'inviter à être engagée pour la sécurité dans les établissements scolaires et à favoriser la culture de la sécurité civile.

Troisième axe : développer l'accès aux ressources, notamment culturelles, de loisirs et sportives. Depuis 2014, l'offre en matière d'activités sportives et culturelles a été étoffée et enrichie dans le 9<sup>e</sup> arrondissement dans les centres Valeyre et le centre de la nouvelle Athènes qui ont été réaménagés et rénovés. On développe la communication auprès des établissements scolaires afin d'augmenter le nombre de jeunes, collégiens et lycéens, qui fréquentent ces établissements.

Le quatrième axe concerne le renforcement des actions de prévention santé. Là encore, il s'agit d'améliorer la santé et le bien-être des jeunes en les sensibilisant aux problèmes de conduite à risque, notamment par les ateliers théâtre du 9, des conférences et dans le cadre de la journée annuelle des familles du 9. Voilà quelques-unes des actions menées et les orientations choisies qui seront poursuivies dans les années à venir au service de la jeunesse de l'arrondissement. Mme Adeline GUILLEMAIN propose de voter en faveur de ce Contrat Jeunesse.

Mme Pauline VÉRON apprécie le beau travail engagé entre les équipes de la Mairie de Paris, les équipes du 9<sup>e</sup> arrondissement et les acteurs jeunesse du territoire. Jusqu'à présent, 11 arrondissements de Paris sur 20 avaient un Contrat Jeunesse d'arrondissement. Le 9<sup>e</sup> arrondissement et le 20<sup>e</sup> arrondissement ont souhaité y adhérer, ce sont des contrats qui durent 3 ans. Elle remercie le 9<sup>e</sup> pour avoir souhaité travailler dans ce cadre. Elle constate, puisqu'elle suit les contrats jeunesse d'arrondissement dans l'ensemble des arrondissements concernés, que ça permet de mettre en dynamique l'ensemble des acteurs qui, d'une façon ou d'une autre, que ce soit la santé, l'insertion professionnelle, le logement, la culture, le loisir, la démocratie, sont en contact avec les jeunes. Il paraît évident qu'un certain nombre d'acteurs qui interviennent sur un domaine, sur un territoire se connaissent. Ce n'est pas toujours le cas. Cela permet de faire un diagnostic, de créer un réseau, de fixer des priorités, des objectifs, sachant que la Ville a adopté en Conseil de Paris un programme parisien pour l'autonomie des jeunes assez consensuel. Les orientations sont la politique parisienne en direction des jeunes avec un certain nombre de priorités et d'actions. Le Contrat Jeunesse s'inscrivant dans ce plan parisien, l'équipe locale, la Mairie d'arrondissement décident de mettre plus particulièrement en avant certains dispositifs ou certaines politiques ou les compléter par des propositions nouvelles. Les actions mises en œuvre par la Ville, compte tenu de ses priorités souvent issues du diagnostic fait sur le territoire, fait que certaines priorités vont émerger dans le 9<sup>e</sup>, d'autres dans le 18<sup>e</sup>, d'autres dans le 10<sup>e</sup>. On mettra l'accent sur une thématique en fonction de la réalité du territoire. Cela permet de mieux coordonner l'ensemble des politiques publiques menées sur un territoire en direction des jeunes. C'est pourquoi Mme Pauline VÉRON a proposé cette démarche de contractualisation entre les arrondissements et l'hôtel de ville dans le respect des souhaits des uns et des autres afin de pouvoir arriver à des consensus. Elle votera ce contrat et proposera une date de signature officielle du contrat en Mairie du 9<sup>e</sup> arrondissement.

**Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2018.DJS.254.**

DÉLIBÉRATION 09.2018.126 (2018.DASCO.99) - RESSORT DES ÉCOLES PUBLIQUES DE PARIS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020.

Rapporteure : Mme Gypsie BLOCH, Conseillère de Paris.

Mme Gypsie BLOCH explique que cette délibération concerne le périmètre scolaire. C'est vraiment un détail puisqu'il s'agit d'un numéro d'une rue à changer. Un travail important de refonte totale du périmètre scolaire pour l'arrondissement a été fait il y a trois ans. Pour mémoire, l'idée est de travailler sur les adresses des familles en fonction de la répartition des écoles pour adapter à la fois la capacité d'accueil des écoles à la proximité géographique du lieu de résidence, d'harmoniser les périmètres entre les maternelles et les élémentaires et de garantir la mixité sociale au sein des écoles. Pour le 9<sup>e</sup> arrondissement, on ne s'était pas rendu compte qu'un numéro de la rue Jean-Baptiste Pigalle n'était pas sectorisé dans la même école que les autres numéros de la rue : le 54 n'était pas dans la même école que le 52, 56, 58, etc. On ne s'en était pas rendu compte parce qu'il n'y avait pas de famille qui habitait cette adresse-là jusqu'à la rentrée dernière. Bien évidemment, les enfants ont été inscrits dans l'école où ils devaient aller, on a fait des dérogations administratives. Pour rétablir correctement ce périmètre, cette délibération propose un changement de secteur pour le 54 de la rue Jean-Baptiste Pigalle qui sera désormais sectorisé sur l'école élémentaire Chaptal au lieu de Clichy. Mme Gypsie BLOCH invite bien évidemment à voter pour cette délibération.

**Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2018.DASCO.99.**

DÉLIBÉRATION 09.2018.127 (2018.DFPE.10) - SUBVENTIONS (78.750 EUROS) À DOUZE ASSOCIATIONS, DONT DIX AVEC CONVENTION, POUR LEURS ACTIONS VISANT À RESSERRER LES LIENS ENTRE LES FAMILLES ET L'ÉCOLE.

Rapporteure : Mme Gypsie BLOCH, Conseillère de Paris.

Mme Gypsie BLOCH annonce qu'il s'agit d'une subvention qui, pour le 9<sup>e</sup> arrondissement, concerne la ligue de l'enseignement pour un montant de 5 300 € pour ses projets de groupe d'échange sur le lien parents-école. Le 9<sup>e</sup> arrondissement rejoint ce dispositif pour l'année 2018-2019 avec la proposition de ce projet de la ligue d'un programme mis en place dans les écoles un samedi par mois et qui propose des temps d'échange animés par des experts pour les parents qui leur permettent de mieux appréhender les responsabilités parentales dans la relation à l'école. En parallèle de ces réunions, des ateliers ludiques sont organisés pour les enfants, les invitant à réfléchir aux mêmes problématiques que leurs parents. Ces ateliers qui, jusqu'à présent, avaient lieu dans les écoles auront maintenant lieu dans les centres Paris Anim' gérés par la ligue de l'enseignement permettant d'accueillir davantage de public. Cette action est nouvelle pour l'arrondissement et se développe. Mme Gypsie BLOCH invite à voter cette subvention de 5 300 € pour la ligue de l'enseignement pour l'arrondissement.

**Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2018.DFPE.10.**

DÉLIBÉRATION 09.2018.128 (2018.DFPE.92) - SUBVENTIONS (2.500.370 EUROS) ET AVENANTS N° 2 À LA FONDATION LÉOPOLD BELLAN (8<sup>E</sup>) POUR SES 8 ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE.

Rapporteuse : Mme Gypsie BLOCH, Conseillère de Paris.

Mme Gypsie BLOCH explique que cette subvention concerne la Fondation Léopold Bellan qui, dans Paris, gère 8 établissements d'accueil de la petite enfance dont celui du 19 rue des Martyrs qui a une capacité d'accueil de 66 places en multiaccueil, donc crèche et halte-garderie. La subvention proposée, conforme aux comptes de l'association, est de 456 091 € pour cet établissement. Elle s'accompagne d'un objectif d'augmentation ou d'amélioration du taux d'occupation et du taux de fréquentation qui, il est vrai, est un peu en dessous des autres crèches de l'arrondissement gérées par des associations. L'objectif est de passer à 88% de taux d'occupation et 73% de taux de fréquentation. Compte tenu des taux actuels, ces objectifs sont tout à fait atteignables par l'association et la Fondation Léopold Bellan. Mme Gypsie BLOCH invite à voter pour cette délibération.

Madame le Maire précise que les parents de la crèche pourront maintenant bénéficier de l'application municipale Bébés du 9 et siégeront au prochain conseil de parents puisqu'il est souhaité que ce ne soit pas que les parents de crèches municipales qui puissent participer aux travaux du matin, des travaux bien matinaux mais également les parents de crèches associatives.

Mme Pauline VÉRON indique que son Groupe votera pour cette délibération qui est une subvention de la Ville de Paris à cette crèche pour qu'elle puisse fonctionner. Elle avoue un petit attachement particulier pour cette crèche puisqu'elle a demandé beaucoup d'investissement, beaucoup de travaux pour transformer l'école Notre-Dame-de-Lorette en crèche. Ce fut un très gros projet en termes architectural, etc. Elle se déclare contente de voir que la crèche fonctionne bien et qu'il y a de très bons échos sur cette crèche même si elle a changé de gestionnaire entretemps. C'est une belle réalisation au cœur du 9<sup>e</sup> arrondissement.

**Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2018.DFPE.92.**

Madame le Maire annonce l'examen de l'unique vœu du Conseil d'arrondissement qui était déjà bien chargé. Mais l'exécutif municipal du 9<sup>e</sup> a souhaité aborder la question de la qualité de l'air intérieur des écoles et des crèches.

VŒU 09.2018.129 - VŒU À LA MAIRE DE PARIS, PRÉSENTÉ PAR DELPHINE BÜRKLI ET L'EXÉCUTIF MUNICIPAL DU 9<sup>E</sup>, RELATIF À UN PLAN PARISIEN POUR LA QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR DES ÉCOLES ET DES CRÈCHES PARISIENNES.

Mme Gypsie BLOCH annonce un sujet dont on n'a pas parlé encore mais qui pourtant est très important. On parle beaucoup de pollution extérieure et on a tendance à oublier effectivement la qualité de l'air dans les écoles et dans les crèches dans lesquelles les enfants passent une grande partie de leur temps.

L'exécutif a souhaité s'intéresser très fortement à ce sujet et proposer un plan d'actions pour surveiller de manière plus systématique et plus rigoureuse la qualité de l'air. Comme il est indiqué dans le vœu, une nouvelle réglementation est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2018 et rend la surveillance de la qualité de l'air obligatoire dans les établissements d'accueil collectif d'enfants de moins de 6 ans. Les écoles maternelles sont concernées, mais aussi les écoles élémentaires et les crèches. Cette surveillance comprend plusieurs choses. Elle comprend tout d'abord une analyse, une évaluation des moyens d'aération et de ventilation qui sont les premiers outils qui permettent de renouveler l'air dans des espaces confinés. Mais elle concerne aussi des campagnes d'information, notamment sur les polluants présents dans ces lieux qui sont aussi des sources de pollution très importantes et qui contribuent parfois de manière assez forte à la dégradation de la qualité de l'air. On peut citer notamment, le benzène, le formaldéhyde, le dioxyde de carbone, le tétrachloréthylène qui sont des produits qui peuvent être contenus à la fois dans des produits d'entretien mais aussi dans des matériaux, donc dans des meubles, dans beaucoup de choses qui ont des conséquences directes auprès de la santé, notamment en termes de maux de tête, d'irritation des yeux, d'irritation du nez, parfois même des irritations de la peau, et bien sûr comme toute pollution de l'air, des manifestations allergiques et de l'asthme de plus en plus présent auprès des enfants. Donc tous ces facteurs ajoutés à la forte fréquentation de ces espaces, au confinement des bâtiments, au taux d'humidité dans l'air qui favorise les moisissures, rendent vulnérables les jeunes usagers, donc les enfants, à l'exposition de cette mauvaise qualité de l'air.

La demande concerne plusieurs choses, à la fois en termes de bilan mais également en termes de plan d'actions. En premier lieu, que la Mairie de Paris communique aux conseillers de Paris le bilan des évaluations des moyens d'aération et de ventilation réalisés dans les crèches et dans les écoles parisiennes pour qu'on puisse partir d'un diagnostic, qu'on sache où on en est dans chacune des écoles, dans chacune des crèches sur la partie moyens d'aération et de ventilation. Ensuite, que la Maire de Paris précise son programme d'action et de prévention pour l'amélioration de la qualité de l'air. Également que la Mairie s'engage à réaliser tous les deux ans la campagne de mesures de la qualité de l'air intérieur et à communiquer aux Maires d'arrondissement les résultats de ces mesures pour que puissent être prises les mesures nécessaires et les intégrer dans les plans de travaux de rénovation des crèches et des écoles. Bien évidemment Mme Gypsie BLOCH invite à voter favorablement ce vœu qui est d'une importance primordiale pour les enfants dans les crèches et dans les écoles.

Mme Pauline VÉRON reconnaît que c'est un sujet très important. On parle beaucoup des perturbateurs endocriniens, des polluants chimiques notamment qui ont un impact sur les enfants. Elle rappelle que M. Bertrand Delanoë avait interdit le bisphénol A dans toutes les crèches parisiennes avant même que ce ne soit interdit par la réglementation, il y a une attention particulière sur ces questions à la Ville de Paris depuis longtemps. La Ville a appliqué le décret de 2011 en prenant des mesures dans l'ensemble des crèches de la Ville de Paris, ce qui représente 408 établissements d'accueil de la petite enfance dans lesquels il y a eu une mesure du niveau de la qualité de l'air. Concernant les écoles maternelles polyvalentes qui sont concernées puisque ce sont des enfants de moins de 6 ans, elles ont aussi fait l'objet de mesures de la qualité de l'air entre 2014 et 2016.

Aujourd'hui, l'enjeu est de savoir ce que cela donne, à qui on communique les résultats. Mme Pauline VÉRON a compris que l'ensemble des mesures avaient été transmises aux chefs d'établissement concernés par ces mesures. L'exécutif fait un vœu pour que ce soit transmis également aux conseillers de Paris et aux Maires d'arrondissement. En tout cas, très peu d'établissements ont présenté un dépassement puisque sur 408 établissements, il n'y a eu que 7 établissements dans tout Paris sur lesquels on s'est rendu compte que l'aération n'était pas correctement faite. Des mesures de correction ont déjà été apportées. Mme Pauline VÉRON s'abstiendra sur ce vœu. Elle entend la demande de transparence mais elle a cru comprendre que les mesures étaient affichées dans les établissements. Elle attend de voir la réponse de sa collègue qui s'occupe de ça et qui a suivi ça de très près et qui apportera une réponse favorable sur les demandes formulées.

M. Jonathan SOREL indique que concernant les vœux en général, un peu télégraphistes où la Mairie d'arrondissement demande à la Mairie centrale de transmettre des données, en général, il vote contre, cela l'intéresse assez peu. Il a hâte que le sujet revienne sur la table avec des propositions de fonds et là, il y prendra toute sa part. Il trouve quand même intéressant de soulever le sujet. Il veut dire, pour que ce soit mis au procès-verbal, qu'il pense que c'est un sujet vraiment intéressant qu'il faudra prendre à bras-le-corps. Mais le début de l'affaire pour faire baisser la pollution dans les crèches, c'est de faire baisser la pollution dans Paris, il faut le dire. Il espère qu'à l'avenir les forces politiques se retrouveront dans les politiques publiques qui visent à réduire la place de la voiture, à faire baisser la pollution et que l'on n'aura plus de recours du conseil régional, payés par le contribuable, pour essayer de faire revenir les voitures sur les berges de la Seine, etc.

M. Jonathan SOREL reproche à Madame le Maire d'avoir voté 130 000 € payés par les impôts pour faire des recours par des avocats pour que les voitures reviennent sur les berges de Seine. Ça commence par ça de faire baisser la pollution. Le vœu est un vœu qui demande des informations. Le sujet est intéressant, il ne vote pas contre. Pour l'instant, on en est dans des phases où on demande les informations à droite à gauche. On pourra compter sur lui quand le sujet reviendra sur la table avec des délibérations pour aller dans le fond et faire des propositions concrètes.

Madame le Maire estime que régler le problème de la qualité de l'air extérieur ne règle pas tout. C'est un véritable enjeu de santé publique. Au dernier Conseil de Paris, elle a profité de la communication sur la rentrée scolaire pour aborder ce sujet. Elle n'a eu aucune réponse. Donc elle se permet de proposer ce vœu et de le présenter au prochain Conseil de Paris pour obtenir ces réponses. D'autres municipalités ont mis en place des process et des contrôles qui ont changé aussi la manière de travailler. Il y a même des purificateurs d'air installés dans certaines villes, dans Lyon, par exemple. Depuis 2018, les écoles et les crèches doivent être en conformité avec les nouvelles normes de la réglementation en la matière. On demande juste la transparence, avoir ces données pour ensemble trouver les moyens de faire que ce sujet soit abordé et qu'il n'y ait pas de craintes. Bien sûr, cela concerne les écoles et les crèches, mais c'est beaucoup plus large dans son esprit. Les maisons de retraite et tous les établissements qui accueillent des populations vulnérables sont concernés par le sujet. Mais c'est la première étape.

M. Sylvain MAILLARD assure que c'est un sujet très important qui est en train de monter et c'est un très bon vœu. Demander une transparence tous les deux ans, honnêtement cela n'engage à rien de voter ce vœu, le sujet est train de monter en flèche. Là, on prend l'exemple le plus criant du besoin dans les crèches, dans les écoles d'accueil de la petite enfance. Mais c'est un sujet qui est en train de monter et sur lequel finalement on a assez peu de données. C'est important parce que la Mairie du 9<sup>e</sup>, entre autres, est responsable des travaux dans les écoles. Il semble indispensable de pouvoir voter des travaux en ayant plus de connaissances sur la pollution intérieure, comment cela fonctionne. Tous les deux ans, il votera avec grand plaisir, mais à la limite il faudrait presque un contrôle permanent ou semi-permanent parce qu'il y a évidemment des évolutions et que la population ne pourrait pas comprendre qu'on ait mis deux ans à se rendre compte qu'une classe était « polluée ». Surtout, c'est un sujet qui est en train de monter et les parlementaires sont en train de travailler dessus, entre autres dans les hôpitaux mais de façon plus générale. Le métro est une catastrophe mais la transparence enlèverait aussi beaucoup de fantasmes, rassurerait du monde et les cas où il y a un souci permettraient tout de suite d'en tirer des conséquences et de faire évoluer les travaux alors qu'on vote des budgets qui ne sont peut-être pas cohérents avec cet objectif. Il aimerait que ce vœu soit voté à l'unanimité.

Mme Isabelle VUGHT confirme que c'est un bon vœu. Elle rappelle que le conseil de quartier Blanche-Trinité avait tenu une réunion sur la pollution atmosphérique et qu'à cette occasion Airparif avait indiqué que le seul problème sur lequel on ne publiait pas les informations, c'était le benzène. Parce que, notamment, il résulte beaucoup des moteurs des deux-roues motorisés, des motos et des scooters. C'est un peu dommage. Il faudrait que les gens soient autant sensibilisés chez eux parce que les enfants sont à l'école, mais quand ils rentrent à la maison, ils sont exposés notamment dans l'utilisation des produits ménagers car il y a encore beaucoup de méconnaissance sur ce sujet.

Mme Gypsie BLOCH, pour conclure, observe que l'on a beaucoup parlé d'analyses et de bilans mais que la campagne d'information justement est importante. On sait que, quand on fait des campagnes d'information dans les écoles auprès des personnels éducatifs et des enfants, cela remonte aussi dans les familles. On l'a vu sur le tri des biodéchets, par exemple, ces bonnes pratiques transmises à l'école arrivent dans les familles. Donc on peut imaginer que, par ricochet, les familles fassent plus attention à la pollution de l'air chez elles.

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2511.12 ;*

*Vu l'article 19 du Règlement Intérieur ;*

*Vu le vœu présenté par Mme Gypsie BLOCH, Conseillère de Paris ;*

**Est adopté par 11 voix pour et 2 abstentions (Mme Pauline VÉRON et M. Jonathan SOREL) le vœu suivant :**

*Considérant que l'obligation de surveillance régulière de la qualité de l'air intérieur des crèches et des écoles maternelles et élémentaires est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;*

*Considérant que la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans les crèches et établissements scolaires repose dans un premier temps, sur l'évaluation obligatoire des moyens d'aération et de ventilation des établissements ;*

*Considérant que dans un second temps, la collectivité doit mettre en œuvre un plan d'actions réalisé à partir d'un bilan des pratiques observées dans les établissements, ou à défaut une campagne de mesures de la qualité de l'air intérieur, tous les sept ans, voire tous les deux ans en cas de dépassement des valeurs limites ;*

*Considérant que ces mesures sont effectuées par des organismes accrédités sur deux périodes différentes (saison froide / chaude) et sur deux semaines non successives de présence des enfants ;*

*Considérant que les enfants passent près de 90% de leur temps dans des lieux clos (logement, transports, école ou crèche) et entre 30 et 45% dans les salles de classe ;*

*Considérant les dommages causés par une exposition régulière et prolongée aux polluants tels que le benzène, le formaldéhyde, le dioxyde de carbone, le tétrachloroéthylène, etc. sont nombreux : maux de tête, fatigue, irritation des yeux, du nez, de la gorge ou de la peau, vertiges, manifestations allergiques, asthme ;*

*Considérant la publication en juin 2018 du programme ECOL'AIR par l'ADEME fondée sur l'expérimentation du projet IMPACT'AIR menée à La Rochelle ;*

*Considérant la campagne de mesures de qualité de l'air et du confort réalisée de 2013 à 2017 dans plus de 300 écoles françaises par l'Observatoire de la qualité de l'air (OQAI) ;*

***Delphine BÜRKLI et l'exécutif municipal du 9<sup>e</sup> émettent le vœu :***

- que la Mairie de Paris communique aux conseillers de Paris le bilan des évaluations des moyens d'aération et de ventilation réalisées dans les crèches et les écoles parisiennes ;***
- que la Maire de Paris précise le programme d'actions de prévention pour l'amélioration de la qualité de l'air intérieur que la collectivité a du élaborer à la suite des évaluations précitées ;***
- que la Mairie s'engage à réaliser tous les deux ans une campagne des mesures de la qualité de l'air intérieur et à en communiquer les résultats aux maires d'arrondissement.***

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour de la séance du Conseil d'arrondissement étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

Le Conseiller de Paris

A handwritten signature in black ink, consisting of stylized letters 'J', 'B', 'd', 'e', 'F', and 'M'.

Jean-Baptiste de FROMENT